RAPPORT ANNUEL

2020

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Ce rapport annuel a été réalisé par l'unité de Communication de la Commission de l'océan Indien

Rédaction : Pascaline Alexandre ; Samira Ahmed Mohamed Djalim ; Catherine Mermera ; Andry Rasoanindrainy ; Gilles Ribouet
Création graphique : Laurie Castel

Illustrations : Banque d'images de la COI et de ses projets ; Pascaline Alexandre ; Laurie Castel ; Samira Ahmed Mohamed Djalim ; Catherine Mermera ; Andry Rasoanindrainy ; Toliniaina Manantsoa Razafiarivony ; Gilles Ribouet ; UVS-COI ; Pixabay

Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, doit obtenir l'aval du Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien.
Toute mention d'un article ou d'un extrait de cette publication doit indiquer clairement la référence « Commission de l'océan Indien, Rapport annuel 2020, mars 2021 ».

©Commission de l'océan Indien, mars 2021

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

RAPPORT ANNUEL 2020

Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien
3ème étage - Blue Tower
Rue de l'Institut - Ébène, Maurice
T. : (+230) 402 61 00
communication@coi-ioc.org
www.commission*ocean*indien.org

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE S.E.M. DHOIHIR DHOULKAMAL 6-7

INTERVIEW DU PROF. VÊLAYOUDOM MARIMOUTOU 8-12

INSTITUTIONNEL
/Présentation de la COI 14
/34ème Conseil des ministres 15
/16 juillet 2020 : une passation par visioconférence 16-17
/Nouvel accord de coopération 18

PROJETS ET PARTENAIRES
/Nos projets 20-21
/Projets en cours et en instruction en 2020 22-23
/Les temps forts 24-26

SANTÉ, UNE ACTION DIVERSIFIÉE DOMINÉE PAR LA RIPOSTE COVID-19
/Anticipation 28-29
/Acheminement du matériel dans les États membres 30
/En plus de la Covid-19 31
/Et après ? 31
/COVID-19 : l'appui COI-AFD en chiffres 32-33
/L'UE renforce l'action régionale en santé 34-35
/Questions à Dr. Harena Rasamoelina 36

NOURRIR 30 MILLIONS D'INDIANOCÉANIENS
/Covid-19 et circuits régionaux 38-39
/Importateurs nets 40
/Filières prioritaires 41
/Diversification et nutrition 42

BIODIVERSITÉ ET CLIMAT, ÉTROITEMENT LIÉS
/Indianocéanie, victime des changements climatiques 44
/Poser les jalons : 2020, une année de décisions 45
/Écologie et économie 45
/Climat et santé 46
/Besoin de meilleures simulations climatiques ? 47
/Questions à Laurent Labbé 48
/Pollution plastique, un fléau sur lequel la COI se penche 49
/Nos îles ont mal aux côtes 50-51
/Sites pilotes du projet RECOS 52

GOUVERNANCE OCÉANIQUE, SÉCURISER L'OR BLEU
/Consolider l'architecture de sécurité maritime et améliorer la réponse opérationnelle 54
/Opération Requin Bulldog : la coopération en action 55
/Incident du MV Wakashio 56-57
/Une action multiforme pour la gouvernance des pêches 58-60

CULTURE, UNE COOPÉRATION HUMAINE ET HUMANISTE
/Une étude pour cerner les besoins des acteurs des ICC 62-63
/Prix Indianocéanie 2021 64

ADMINISTRATIF ET FINANCIER
/Organigramme 66-67
/Flux de trésorerie des postes d'exploitations 68
/Recettes statuaires ventilées par pays 69
/Catégories de recette en euros 69
/Retombées pays 2020 70

PRÉFACE

DE S.E.M. DHOIHIR DHOULKAMAL
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE,
CHARGÉ DE LA DIASPORA DE L'UNION DES COMORES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI



" Je suis très heureux, en ma qualité de président en exercice du Conseil des ministres de la COI, de préfacer le rapport annuel 2020 de notre organisation qui permettra, aux lectrices et lecteurs de nos pays comme de la communauté des partenaires techniques et financiers, de prendre la mesure de la diversité d'une coopération régionale agissante en phase avec les enjeux du développement durable.

L'année 2020 a été bouleversée par la pandémie de Covid-19 qui a profondément impacté les programmations, les projections et, en un mot, l'agenda diplomatique international.

Face à cette situation internationale inédite, notre organisation indianocéanique n'a ménagé aucun effort pour s'adapter à cette nouvelle donne qui, inévitablement, a engendré des répercussions sur le fonctionnement régulier de l'ensemble de nos activités.

Par nécessité et aussi par solidarité, la présidence comorienne du Conseil des ministres de la COI a rapidement mobilisé notre organisation pour une action concertée, rapide et adaptée aux besoins des États membres. C'est ainsi que la COI a développé un plan de riposte à la suite d'un premier plan d'urgence élaboré par les experts de l'Unité de veille sanitaire de la COI et les membres du réseau SEGA – One Health.

Ce plan de riposte a permis de renforcer les capacités des services de santé de nos États en matériel de surveillance, de prise en charge, d'analyse et de protection. Je salue ici la qualité de notre partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) qui a débloqué des moyens importants au bénéfice de cette action régionale en santé.

Ce partenariat dans le secteur sanitaire, dans son élan, a été renforcé par l'appui conséquent de l'Union européenne qui finance un nouveau projet dont les activités profiteront, entre autres, aux laboratoires de nos États membres.

En plus de l'urgence sanitaire, il convient aussi de mobiliser les forces pour la relance économique. Le Conseil extraordinaire des ministres de la COI du 5 juin 2020 a été l'occasion d'une impulsion politique pour cette reprise à laquelle la COI peut contribuer utilement.

Malgré les bouleversements de la Covid-19, la COI a poursuivi sa mission en apportant les ajustements nécessaires. Le maître-mot a été adaptabilité. Le chantier d'évolution institutionnelle et de modernisation du Secrétariat général de la COI, s'inspirant de la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI, a continué avec le nouveau Secrétaire général et tout le personnel de la COI, ainsi que les membres du Comité des Officiers permanents de liaison (OPL), sous la présidence active et engagée de l'OPL de l'Union des Comores. Je les remercie de leur dévouement et de leur persévérance.

L'adaptabilité a, pour nous tous, été synonyme de passage au numérique. La visioconférence est devenue une nouvelle norme bien utile et qui s'imposera sans doute dans nos habitudes de travail. Mais cette nouvelle norme d'échange ne remplacera jamais le contact humain avec lequel nous espérons toutes et tous renouer.

C'est donc avec un sens aigu de l'adaptabilité que, pour la première fois dans l'histoire de notre organisation, nous avons organisé la passation à la tête du Secrétariat général de la COI par visioconférence avec une présidence en direct de Moroni, un Secrétaire général sortant à Maurice et un Secrétaire général entrant à La Réunion.

La cérémonie de passation a été une réussite grâce à la participation de tous nos États, de chaque côté de l'Indianocéanie. Il me revient ici le plaisir de saluer l'action de notre ancien Secrétaire général, Monsieur Hamada Madi, et de réitérer à Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, notre plein soutien dans l'exécution de la mission régionale qui est désormais la sienne.

La conjugaison de l'engagement et des efforts des uns et des autres, nous permet, en dépit de la conjoncture sanitaire mondiale, de dégager, ensemble, une feuille de route avec réalisme et aussi, parce qu'il en faut toujours, optimisme.

La douloureuse expérience de l'année 2020 nous aura prouvé que le multilatéralisme et la solidarité restent plus que jamais les valeurs cardinales de l'action internationale. Il nous revient d'accentuer et de renforcer notre devise indianocéanique, à savoir notre destin partagé. La solidarité manifestée entre nos pays, tout au long de l'année, aura donné sens à cette devise humaniste. C'est dans cet esprit que la présidence comorienne de la COI aura agi une année durant, pour le bien commun.

L'année 2021 doit être celle de la consolidation de nos acquis et celle de l'ouverture au monde, en ce qu'il a de meilleur. Elle devra être celle du redressement économique de nos pays et d'un nouveau chapitre de l'histoire régionale avec une COI renforcée et modernisée.

"

INTERVIEW

DU PROF. VÊLAYOUDOM MARIMOUTOU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI

"Notre capital naturel, c'est un capital économique et social, c'est un capital vital."

Vous avez pris vos fonctions le 16 juillet 2020. Quel regard jetiez-vous sur la COI à votre arrivée ?

J'ai trouvé une organisation régionale qui est certes petite par la taille mais grande par les ambitions de ses États membres, son champ d'intervention et son rayonnement. En plus, j'ai pris mes fonctions dans une période bouleversée par la pandémie de Covid-19, ce qui a d'ailleurs retardé mon arrivée au siège à Ébène. J'ai ainsi été directement plongé dans le bain de la coopération puisque la COI et l'AFD mettaient en œuvre à ce moment le plan de riposte contre la Covid-19. J'ai donc constaté l'utilité concrète de la coopération régionale.

Dans votre discours d'installation, vous avez présenté les priorités de votre mandat, à savoir la gouvernance maritime, la connectivité, le climat et la biodiversité, l'éducation et la mobilité…

Ces priorités concernent des domaines pour lesquels il existe un consensus sur la valeur ajoutée d'une action collective, donc de la COI. À bien y regarder, tout est important. Mais il faut une attention particulière lorsque l'importance du sujet se double d'une urgence. C'est le cas de la santé, bien sûr, mais c'est aussi le cas du climat et de la biodiversité. Cela dit, l'action du Secrétariat général reste dictée par les décisions des États membres.

La COI a-t-elle un poids suffisant pour intervenir dans un domaine aussi vaste que la gouvernance océanique ?

Les faits le démontrent ! Et c'est aussi une obligation puisque nos îles sont, en fait, des « États-océan ». Cela fait trois décennies que la COI intervient dans le domaine des pêches avec le concours de nos partenaires, dont l'UE et la Banque mondiale. Les données du projet de marquage de thons sont utilisées pour la gestion de la pêche thonière et le suivi des stocks halieutiques. Nous avons renforcé la lutte contre la pêche illégale avec le Plan régional de surveillance des pêches. Des filières, au plus près des communautés, ont été soutenues et améliorées. Nous travaillons aussi avec la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien et la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien.



Qu'en est-il de la sécurité maritime ?

C'est un prérequis. Avec le programme MASE soutenu par l'UE, nous sommes en train de mettre en place une architecture de surveillance, de contrôle et d'intervention collective pour l'océan Indien occidental. Le naufrage du Wakashio a montré combien il est essentiel de renforcer ce mécanisme, d'engager plus fortement les autorités nationales dans l'échange d'information, la prévention des risques et les interventions conjointes. Un plan de travail Polmar a ainsi été formulé et agréé en décembre 2020 avec trois piliers, à savoir des plans de contingence nationaux, un plan de contingence régional et un mécanisme régional de coordination face aux risques de pollution marine.

Concernant la connectivité, l'objectif est-il toujours triple : numérique, maritime et aérien ?

C'est un besoin fondamental pour nos économies insulaires. Nous n'avons pas tant besoin de routes et de ponts mais plutôt de ports, de lignes aériennes et maritimes, de bande passante ; c'est cela qui nous insère dans la mondialisation.

Sur le plan numérique, la COI enregistre des résultats tangibles…

Tangibles et considérables ! À peine arrivé à Maurice, j'ai été le témoin privilégié de l'atterrissement du câble METISS. C'est l'infrastructure numérique la plus puissante de la région portée par un investissement de six opérateurs privés des télécommunications à hauteur de 40 millions €. La mobilisation de la COI et son accompagnement ont été décisifs pour ce projet. C'est tout un champ des possibles qui s'ouvre pour les secteurs des services, de la santé, de l'éducation, de la culture et pour la démocratisation de l'accès à l'Internet. Il faut néanmoins remobiliser sur la gouvernance numérique : c'est toute une nouvelle manière d'organiser la société, les services publics, de produire, de consommer, d'apprendre. C'est dans ce sens que la COI avait noué une coopération avec l'*e-Governance Academy* d'Estonie. Nous devrions capitaliser sur ces premiers pas.

Est-ce plus difficile pour les chantiers de connectivité maritime et aérienne ?

On est là sur des sujets qui concernent la compétitivité de nos économies dans un marché global, en pleine évolution. Et nos îles, on le sait, risquent la marginalisation. Sur le plan maritime, l'idée d'un système régional de cabotage maritime n'a pas fait son chemin au regard des implications financières. Cela dit, la pandémie a bien montré combien les circuits régionaux doivent être favorisés. Il faut dépasser le seul cadre de l'Indianocéanie et porter notre plaidoyer à l'échelle de notre grande région de l'Afrique orientale et australe. Nous avons ainsi obtenu du Japon une subvention pour lancer une consultation régionale sur l'amélioration de la connectivité maritime : les réponses doivent venir des opérateurs portuaires et maritimes, des acteurs publics et privés pour s'entendre sur les moyens d'un renforcement des échanges commerciaux dans la région.

→

Et pour l'aérien ?

C'est crucial puisqu'il est question de tourisme et de mobilité. Partout dans le monde, le secteur est en grande difficulté. La COI a fait la démonstration, dans son plaidoyer « Les Ailes de l'Indianocéanie », de la valeur ajoutée d'une action concertée, collaborative, voire de la nécessité de suivre l'évolution du secteur à l'international. Nous devrons y revenir et oser utiliser des gros mots comme « partenaire stratégique », « fusion » ou encore « compagnie régionale » … C'est ici une des conditions de la reprise économique.

Seconde priorité, le climat et la biodiversité. Au début de l'année 2021, le *One Planet Summit* organisé par la France, les Nations unies et la Banque mondiale confirme la pertinence de cette priorité…

Ce rendez-vous a été l'occasion d'une mobilisation indispensable et de grande ampleur en amont du sommet mondial sur la biodiversité cet automne en Chine et de la COP26 sur le climat à Glasgow. Notre capital naturel, c'est un capital économique et social, c'est un capital vital. L'environnement a toujours occupé une place centrale dans l'action de la COI. Nous avons développé une expérience reconnue et une expertise indéniable dans ces domaines en collaboration avec l'UE, l'AFD, le FFEM ou encore la Banque mondiale. Nous avons travaillé de concert, sur le terrain, avec des ONG, nous avons créé des réseaux pour les récifs, les aires marines protégées, les herbiers ou encore la météorologie. Tout cela est important et urgent. Nos îles sont parmi les premières victimes des dérèglements climatiques et de l'érosion de la biodiversité.

Et que fait la COI ?

En 2020, nous avons signé un nouveau projet avec l'AFD et le FFEM pour la résilience des écosystèmes côtiers en promouvant des solutions basées sur la nature. C'est aussi toute une nouvelle génération de projets qui s'annonce : ExPLOI, avec l'AFD et le FFEM, contre la pollution marine plastique, le projet de réduction des risques de catastrophes avec l'UE, Hydromet pour le renforcement des capacités météorologiques et les services climatiques avec l'AFD, l'UE puis le Fonds vert. Ces projets seront en cohérence avec nos actions pour la gestion durable des pêches (SWIOFish 1 et 2, ECOFISH), la promotion de l'économie circulaire dans les îles (AIODIS) ou encore le suivi de l'environnement marin et côtier avec les technologies d'observation de la Terre (GMES&Africa) et la diplomatie climatique insulaire (GCCA+).

À ces grandes priorités, vous ajoutez l'éducation et la mobilité…

L'éducation, c'est mon ADN. Il faut éduquer, à tous les niveaux, offrir les moyens de l'apprentissage académique et technique, et promouvoir la formation professionnelle car on n'a jamais fini d'apprendre. Nous pouvons bâtir des cursus en commun, adaptés aux besoins de la région, stimuler la recherche scientifique, abattre les cloisons entre le monde de l'apprentissage et le monde de l'entreprise. La mobilité est liée : l'éducation ouvre des perspectives qui devraient être soutenues par une politique régionale de mobilité acceptée par tous. L'intégration régionale passe aussi par l'éducation, par l'épanouissement intellectuel et personnel de nos enfants, par l'acquisition de savoir-faire et par une ouverture à la région et au monde. Concrètement, je forme le vœu que nous bâtissions avec nos partenaires un programme régional sur l'éducation et la formation, un programme de mobilité qui permette de créer un bassin d'expertises régionales, d'innovation, d'entrepreneuriat et de circulation des compétences et des idées.

2020 a été sans conteste l'année de la Covid-19. Quel rôle a joué la COI dans la lutte contre cette pandémie ?

Dès février 2020, la COI a mis en œuvre un plan d'urgence suivi d'un plan de riposte soutenus par l'AFD. Notre réseau SEGA – One Health a fait la preuve de son utilité et de sa réactivité. L'AFD a tenu un rôle exemplaire d'écoute et de disponibilité avec un total de 4,5 millions € mobilisés pour doter nos États membres en équipements de protection, de surveillance et matériels médicaux. Dans le même temps, l'UE a décidé de renforcer notre réseau SEGA – One Health avec un nouveau projet dédié complémentaire des actions entreprises avec l'AFD. Malheureusement, il y a eu une reprise épidémique inquiétante dans la région avec des variants non attendus. Nous devons rester vigilants et être prêts à intervenir. La COI réfléchit à un nouveau plan de riposte qui devra tenir compte aussi de la disponibilité des vaccins et des protocoles qui seront adoptés dans chacun de nos pays. En plus de la Covid-19, il nous faut rester actifs sur les autres fronts des maladies émergentes, des risques épidémiques et zoonotiques.



Depuis la Déclaration de Moroni d'août 2019, la COI est embarquée dans un vaste chantier de modernisation. Qu'en est-il ?

La COI franchit un palier à l'aube de ses 40 ans. La COI de 2020 est résolument différente de la COI de 1989, année de la création du Secrétariat général. La COI a mis en œuvre quelque 50 projets de coopération, dont certains couvraient une vingtaine de pays d'Afrique orientale et australe. Mais faut-il continuer à faire de la coopération comme avant ? Les recettes d'hier valent-elles encore ? La réponse courte est non ; d'abord parce que le monde a changé et la fin de l'Accord de Cotonou qui régit les relations UE-ACP en est un exemple ; ensuite parce que les ambitions et les besoins de nos États ont évolué, parce que notre région doit faire face à une mondialisation des risques climatiques, écologiques, économiques ou encore sanitaires et s'insérer dans un espace plus large, celui de l'Afrique et aussi celui d'un vaste continuum indo-pacifique.

Concrètement, comment cela se traduit dans les textes et les procédures ?

Plus que les textes et procédures, ce qui est important c'est d'avoir une vision politique et stratégique claire de l'Indianocéanie. Il s'agit de penser la région à long terme, de dessiner les contours de l'Indianocéanie de demain, et définir le rôle de la COI dans la mise en œuvre de cette ambition commune. Ce serait probablement aux chefs d'État et de gouvernement de la COI de porter cette vision. Dans le court-terme, nous devrons nous atteler à établir un nouveau plan de développement stratégique qui tient compte de l'évolution géopolitique de notre grand espace, de l'attractivité grandissante de notre organisation, des priorités des États à plus ou moins brève échéance. Nous devons « faire bien » et pas forcément chercher à « faire plus ».

→

Vous évoquiez l'attractivité de la COI. Le Japon, l'Inde et les Nations unies ont rejoint la famille des « membres observateurs auprès de la COI » composée jusque-là de la Chine, l'Union européenne, la Francophonie et l'Ordre de Malte. Qu'est-ce qui l'explique et surtout qu'est-ce que cela rapporte à la COI ?

C'est un signe du rayonnement de la COI sur la scène diplomatique ! Mais on ne peut s'enorgueillir de cet élargissement que si nous entretenons un dialogue confiant et amplifié sur les sujets d'intérêt commun avec nos membres observateurs et nos partenaires dont l'AFD et la Banque mondiale. Nous devrons donc tenir des consultations régulières pour convenir, *in fine*, d'actions conjointes. C'est aussi dans ce sens que nous avons aussi renforcé notre dialogue avec l'IORA (Association des États riverains de l'océan Indien) qui, avec l'adhésion de la France en décembre 2020, regroupe tous nos États membres. La COI a ici une expertise à faire valoir dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de coopération, une expérience à partager dans des domaines comme la gestion durable des écosystèmes et une voix à porter pour la reconnaissance des spécificités insulaires.

Quelles sont les perspectives de la COI pour 2021 ?

Je me réjouis du démarrage de projets dans des secteurs jusque-là assez pauvrement dotés. Je pense aux projets « paix, stabilité et gouvernance » et « industries culturelles et créatives », tous deux sur financement de l'AFD. Ce sera évidemment une année marquée par une action consolidée en faveur de la santé publique. Et, en parallèle, nous devrons présenter à nos États une feuille de route pour la relance économique dans la région en identifiant des secteurs clés comme ceux de l'économie bleue, de la connectivité ou encore de l'économie circulaire, par exemple. Nous devrons aussi construire le nouveau plan de développement stratégique. À cet égard, si le Secrétariat général a une fonction exécutive, de mise en œuvre de projets, je crois qu'il doit aussi avoir une fonction réflexive, il doit aussi être un *think tank* au service des États membres.

Et comme chaque année, la COI changera de présidence…

La présidence comorienne en exercice du Conseil a joué un rôle d'impulsion dans la réponse de la COI contre la Covid-19. Elle pourra clore aussi son mandat avec l'élaboration de nouveaux textes en cohérence avec la pratique d'une coopération diversifiée et amplifiée. C'est un beau bilan en phase avec la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI. La France prendra ensuite la présidence d'une organisation en mutation. En cette année de grands rendez-vous mondiaux pour le climat et la biodiversité, la COI pourra certainement s'appuyer sur sa nouvelle présidence pour porter plus haut et plus fort la voix de nos États.

INSTITUTIONNEL

PRÉSENTATION DE LA COI

LA COI, SEULE ORGANISATION INSULAIRE D'AFRIQUE

Créée en 1982 et institutionnalisée en 1984, la Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

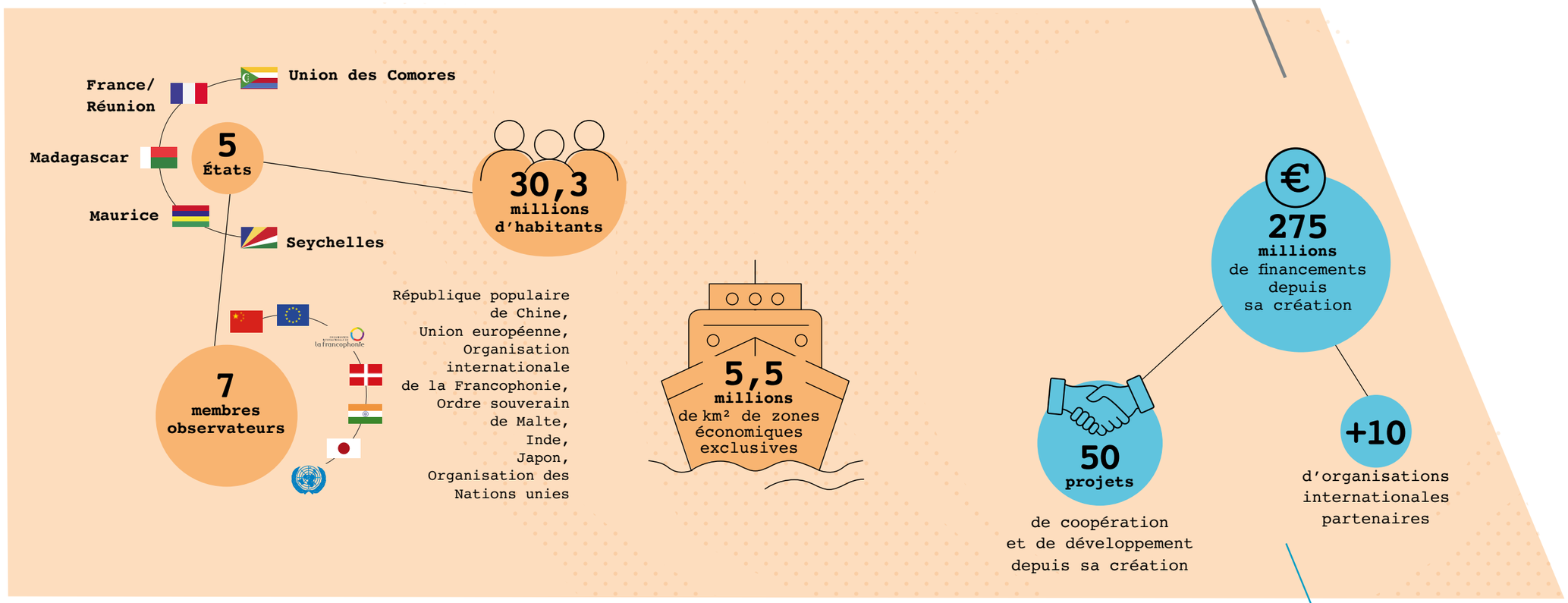
Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. En effet, les États insulaires sont particulièrement vulnérables aux chocs externes, qu'ils soient économiques et financiers, climatiques et écologiques, alimentaires et énergétiques.

La COI a donc pour mission de fédérer les forces, de mutualiser les moyens, de sensibiliser aux défis particuliers des îles en développement ou encore de promouvoir l'Indianocéanie, cette région d'une diversité humaine, culturelle et naturelle unique.

La COI donne corps à la solidarité régionale grâce au soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux qui financent et appuient ses projets de coopération. Les projets mis en œuvre par la COI couvrent un large éventail de secteurs : changement climatique, pêche, sécurité maritime, connectivité, souveraineté alimentaire, éducation, culture, santé publique...

Cette expérience accumulée pendant plus de trois décennies fait de la COI un acteur incontournable participant à la réalisation des Objectifs de développement durable dans la région.

Gagnant en attractivité et en stature diplomatique, la COI accueille depuis 2016 des membres observateurs : Chine, Japon, Inde, Organisation des Nations unies, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Ordre souverain de Malte.



34ÈME CONSEIL DES MINISTRES :

EN ROUTE VERS UNE NOUVELLE COI

C'est le 6 mars 2020 que s'est déroulé le 34ème Conseil des ministres de la COI, aux Seychelles. Pourquoi cet événement est-il marquant ?

- **Un nouveau Secrétaire général** a été désigné en la personne de Vêlayoudom Marimoutou (France/Réunion). Il succède à Hamada Madi (Comores).
- **L'Accord de Victoria**, texte fondateur de la COI, a été révisé 36 ans après sa signature.
- **3 nouveaux membres observateurs** ont rejoint la COI : Inde, Japon et Nations-unies. Ils rejoignent la République populaire de Chine, l'Union européenne, l'Ordre souverain de Malte et l'Organisation internationale de la Francophonie.

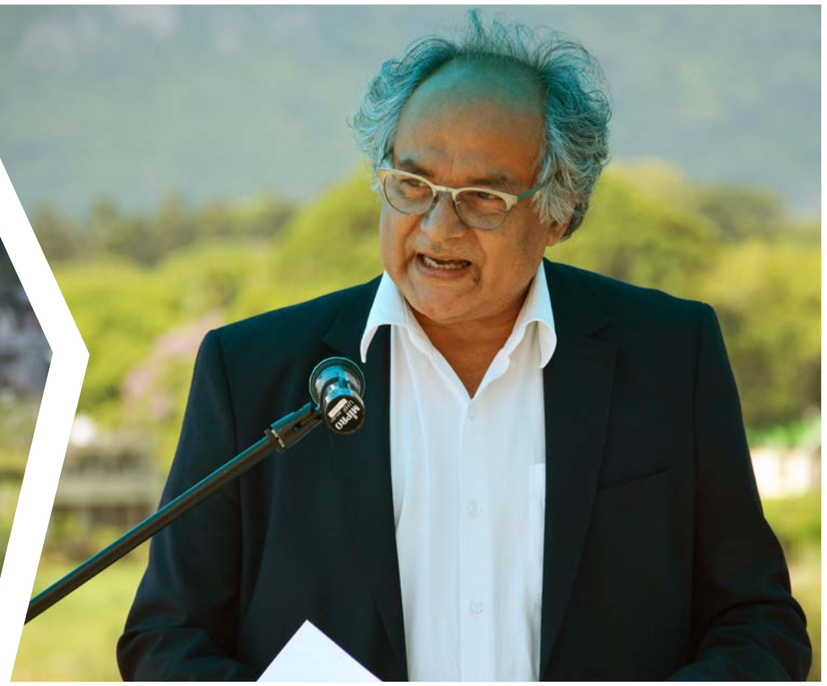
16 JUILLET 2020 : UNE PASSATION PAR VISIOCONFÉRENCE

Une première à la COI ! La pandémie de Covid-19 a poussé l'organisation à adapter ce rendez-vous phare. Résultat : une cérémonie de passation 100% numérique.

Une centaine de personnes ont suivi l'événement depuis 8 territoires dont Ébène et Port-Louis à Maurice, Moroni aux Comores, Antananarivo à Madagascar, Victoria aux Seychelles, Saint-Denis à La Réunion ou encore Paris en France, Pretoria en Afrique du Sud et Genève, en Suisse.

Le mandat d'Hamada Madi s'est particulièrement distingué sur le front des réformes institutionnelles. La Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI (2019) et l'Accord de Victoria révisé (2020) édictent les ambitions des États membres et balisent l'évolution institutionnelle et fonctionnelle de la COI.





Vêlayoudom Marimoutou, nouveau Secrétaire général de la COI.
Ancien recteur de l'Académie de la Réunion, Vêlayoudom Marimoutou a présenté ses priorités : sécurité, climat et biodiversité ainsi que l'économie. Objectif : réconcilier l'agenda économique et l'agenda environnemental aux fins du développement durable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 28 juillet 2020, la COI a accueilli un nouveau directeur auprès du Secrétariat général.
Son arrivée au siège à Ébène a précédé de trois semaines celle du nouveau Secrétaire général.
Ce nouveau directeur n'est autre que M. Dev Phokeer, ancien directeur de l'Intégration régionale du ministère mauricien des Affaires étrangères et... ancien OPL ! Il connait la COI depuis ses premières années et est un professionnel connu du paysage régional de la coopération en Afrique et océan Indien.

LA MODERNISATION DE LA COI EN CHANTIER

La révision de l'Accord de Victoria a donné le coup d'envoi à la modernisation de la COI. Avec l'appui du projet INCA financé par l'Union européenne, un travail d'amélioration et d'adaptation fonctionnelles et institutionnelles a été enclenché. Cela consiste notamment en la réécriture de textes, actualisation des procédures et documents de cadrage, élaboration de nouveaux protocoles, développement de nouveaux outils, révision du mécanisme de prise et de suivi des décisions, etc… L'objectif est aussi d'obtenir l'accréditation aux 9 piliers de l'UE permettant à la COI de gérer des financements européens selon ses propres procédures.

INCA ?

INCA (Institutional Capacity Building) est une assistance technique chargée de soutenir la COI dans la réforme de sa structure, notamment en vue de l'accréditation de la COI à l'accord de contribution de l'UE : les 9 piliers. Ce faisant, la COI pourra gérer les financements européens en suivant ses propres procédures.

NOUVEL ACCORD DE COOPÉRATION

C'est une boucle de l'histoire. En 1984, c'est aux Seychelles que la COI a été institutionnalisée à travers l'Accord général de coopération entre les États membres de la COI, dit « l'Accord de Victoria ». En 35 ans, la COI s'est muée en une organisation régionale de proximité qui a notamment mis en œuvre une cinquantaine de projets pour un montant total dépassant 230 millions €. Ces actions ont porté sur l'environnement et le climat, les pêches, la gouvernance, les énergies renouvelables, l'agriculture, l'éducation ou encore la santé publique. Plus de 10 partenaires et observateurs accompagnent aujourd'hui la COI et ses États membres. Au regard de cette évolution fonctionnelle et du rayonnement politique et diplomatique de l'organisation, il est apparu nécessaire de moderniser l'Accord fondateur de 1984. Avec le soutien du projet INCA, les représentants des États membres de la COI et du Secrétariat général ont révisé l'Accord de 1984. Le nouveau texte, modernisé et en phase avec les ambitions des États comme avec la pratique d'une coopération concrète et porteuse de résultats, a été adopté par le 34ème Conseil des ministres de la COI le 6 mars 2020 aux Seychelles. Cet accord révisé entrera en vigueur après ratification par les États membres. L'Union des Comores est le premier État membre à l'avoir ratifié.

ACCORD DE VICTORIA RÉVISÉ : QU'EST-CE QU'IL Y A DE NOUVEAU ?

- **Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement** il devient un organe décisionnel statutaire de l'organisation. Les chefs d'État et de gouvernement des États membres se rencontreront tous les 5 ans pour fixer le cap politique et stratégique de l'organisation. Ainsi, la politique régionale sera hissée au plus haut niveau des États.

- **Missions de la COI** les missions de la COI se sont élargies avec le temps pour répondre aux besoins des États membres. Le nouveau texte confirme l'importance de l'action régionale dans les champs d'intervention identifiés en 1984 (environnement, pêches, justice, culture) tout en citant de nouveaux secteurs comme la santé publique, la sécurité maritime ou encore la connectivité.

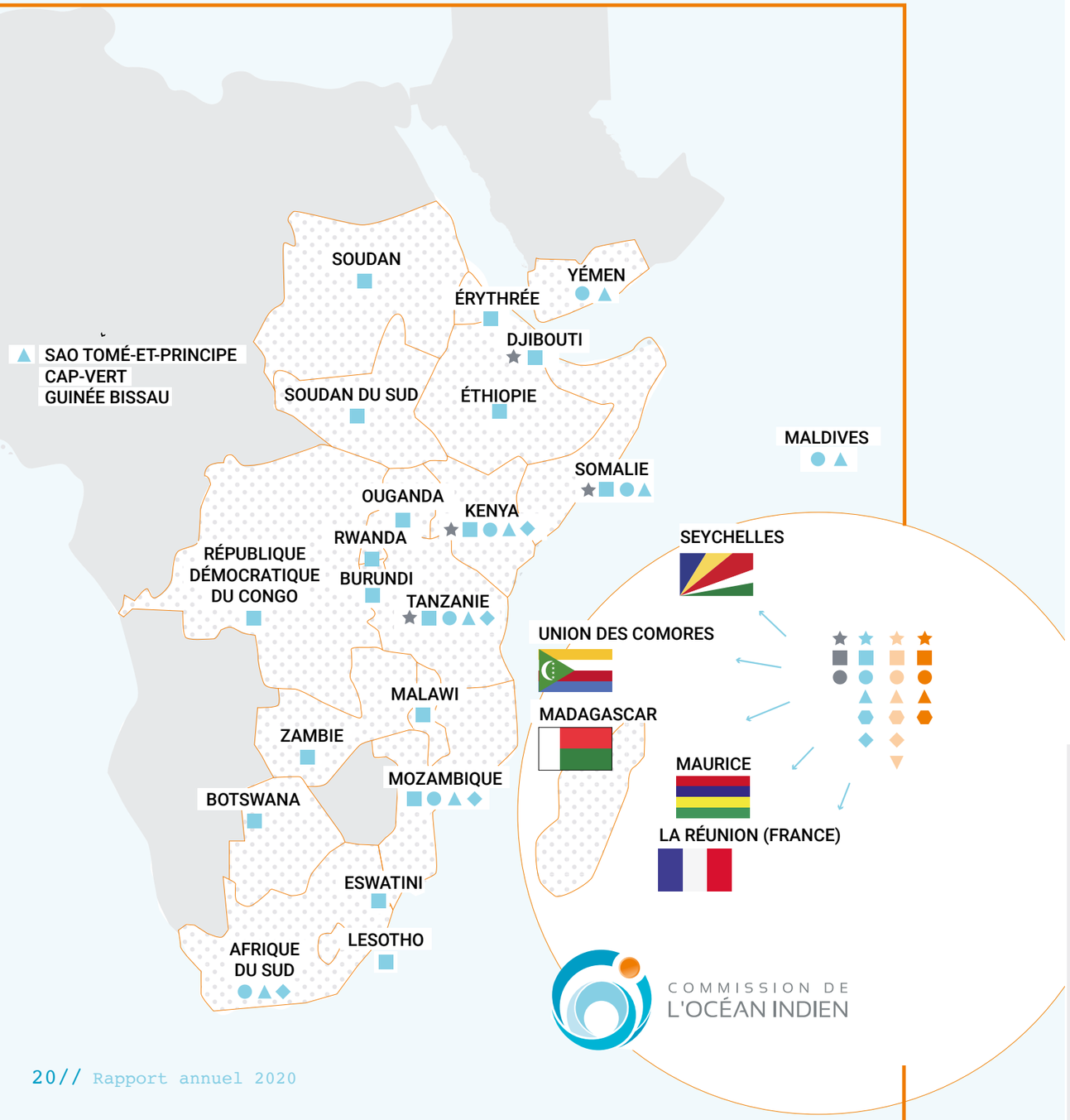
- **Fonctionnement** la fonction de Secrétaire général adjoint est créée afin de renforcer l'administration. Le mandat du Secrétaire général passe de 4 ans à 5 ans non-renouvelable.

- **Conférences ministérielles thématiques / sectorielles** inscription de rencontres ministérielles thématiques dans la structure COI permettant ainsi de mieux mobiliser les autorités nationales sectorielles pour répondre aux enjeux communs (santé, agriculture…).

- **Observateurs** confirmation de la création d'un statut d'observateur auprès de la COI avec des critères et modalités précisés.

PROJETS ET PARTENAIRES

Nos projets
2020-2021



Axe 1
PAIX ET STABILITÉ

MASE Sécurité maritime
UE

SÉCURITÉ PORTUAIRE
et sûreté de la navigation
UE

PAIX, STABILITÉ ET GOUVERNANCE
AFD

Axe 2
ÉCONOMIE

ECC Entrepreneuriat et coopération commerciale
UE

ECOFISH
UE

SWIOFISH 1
Banque mondiale

SWIOFISH 2
Banque mondiale

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION
PRESAN **FAO + FIDA**
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE **UE**

CONNECTIVITÉ MARITIME
Japon

Axe transversal

MODERNISATION DE LA COI

INCA Renforcement des capacités institutionnelles
UE

FAPS Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi des projets
AFD

Ces 2 projets n'apparaissent pas sur la carte

Axe 3
ENVIRONNEMENT

BRIO Building resilience in the Indian Ocean
AFD + Adapt'Action

RECOS Résilience côtière
AFD + FFEM

GCCA+
UE + ACP

GCF Readiness programme
GCF

ExPLOI
AFD + FFEM

HYDROMET
AFD + UE + GCF

RÉDUCTION DES RISQUES de catastrophes
UE

Axe 4
DÉVELOPPEMENT HUMAIN

RSIE3 Réseau SEGA-One Health
AFD

RSIE4 Réseau SEGA-One Health
UE

DIALOGUE SUR LES MIGRATIONS
OIM

PRIX INDIANOCÉANIE
OIF +
Département de La Réunion

ICC
Industries culturelles et créatives
Instruction
AFD

PROJETS **EN COURS ET EN INSTRUCTION EN 2020**

Projet	Secteur	Bailleur	ODD*
BRIO Building Resilience in Indian Ocean	Météorologie : formation, amélioration des capacités nationales / régionales de simulations climatiques, services climatiques	AFD Adapt'Action, Météo France	4 Éducation de qualité ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
EcoFish	Pêches durables, surveillance et contrôle des pêches	UE	1 Pas de pauvreté ; 2 Faim « zéro » ; 8 Travail décent et croissance économique ; 9 Industrie, innovation et infrastructure ; 12 Consommation et production responsables ; 14 Vie aquatique
Entrepreneuriat et coopération commerciale	Entrepreneuriat, commerce, PME dirigées par des femmes et des jeunes / portant des solutions écologiques	UE	1 Pas de pauvreté ; 5 Égalité entre les sexes ; 8 Travail décent et croissance économique ; 9 Industrie, innovation et infrastructure ; 11 Villes et communautés durables ; 12 Consommation et production responsables
ExPLOI Expédition plastique océan Indien	Lutte contre la pollution marine et côtière Économie circulaire et éducation à l'environnement	AFD, FFEM	4 Éducation de qualité ; 10 Inégalités réduites ; 11 Villes et communautés durables ; 12 Consommation et production responsables ; 14 Vie aquatique ; 15 Vie terrestre
GMES&Africa	Suivi de l'environnement marin et côtier grâce aux services et technologies d'observation de la Terre	UE	10 Inégalités réduites ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; 14 Vie aquatique
Hydromet	Météorologie et modélisation climatique, renforcement des réseaux / services de prévisions climatiques, météorologiques et hydrologiques	AFD, UE, Green Climate Fund	11 Villes et communautés durables ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
INCA	Renforcement des capacités institutionnelles de la COI	UE	17 Partenariats pour la réalisation des objectifs
PRESAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	FAO Fiat Panis, IFAD Investing in rural people	2 Faim « zéro » ; 3 Bonne santé et bien-être ; 5 Égalité entre les sexes ; 8 Travail décent et croissance économique ; 12 Consommation et production responsables
Intra-ACP AMCC+	Renforcement des capacités de négociations climatiques et de mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris sur le climat	UE	10 Inégalités réduites ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
RECOS Résilience côtière	Résilience des populations littorales et des écosystèmes face aux effets du changement climatique, aménagements côtiers (solutions fondées sur la nature), coopération scientifique	AFD, FFEM	1 Pas de pauvreté ; 10 Inégalités réduites ; 11 Villes et communautés durables ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; 14 Vie aquatique ; 15 Vie terrestre
Réseau SEGA-One Health Projet RSIE 3	Santé publique, veille sanitaire, gestion des alertes, riposte	AFD	3 Bonne santé et bien-être
MASE sécurité maritime	Renforcement des capacités régionales d'échanges d'information maritime et d'intervention en mer (coordination opérationnelle)	UE	16 Paix, justice et institutions efficaces
Sécurité alimentaire	Développement agricole, agroécologie, appel à projets	UE	2 Faim « zéro » ; 12 Consommation et production responsables ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
Sécurité portuaire et sûreté en mer	Contrôle et surveillance du commerce maritime, renforcement des systèmes de contrôle et de répression, partage d'informations	UE	16 Paix, justice et institutions efficaces
SWIOFISH 1	Gouvernance régionale des pêches, mise en œuvre des directives / règlements régionaux et internationaux, observation des pêches	Banque mondiale	2 Faim « zéro » ; 14 Vie aquatique ; 16 Paix, justice et institutions efficaces
SWIOFISH 2	Professionnalisation de la pêche artisanale, amélioration de la gestion de la pêche thonière en appui à la CTOI, économie bleue et circulaire dans les îles d'Afrique et de l'océan Indien	Banque mondiale	1 Pas de pauvreté ; 2 Faim « zéro » ; 8 Travail décent et croissance économique ; 10 Inégalités réduites ; 12 Consommation et production responsables ; 14 Vie aquatique
RÉDUCTION DES RISQUES	Préparation aux risques, gestion de la réponse aux catastrophes	UE	1 Pas de pauvreté ; 11 Villes et communautés durables ; 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
RSIE 4	Santé publique, veille sanitaire, gestion des alertes, riposte	UE, AFD	3 Bonne santé et bien-être
EMCP	Renforcement de la connectivité maritime régionale	From the People of Japan	9 Industrie, innovation et infrastructure ; 16 Paix, justice et institutions efficaces

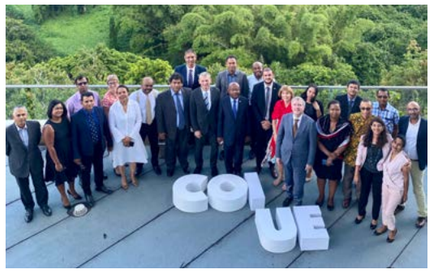
Et aussi…

La COI met également en oeuvre des activités en dehors des cycles de projet. C'est le cas dans le domaine de la culture avec le prix Indianocéanie soutenu par l'OIF et le Conseil départemental de La Réunion ou encore les actions avec l'Iconothèque historique de l'océan Indien. De même, la COI a mis en place un mécanisme régional de dialogue sur les migrations avec l'Organisation internationale pour les migrations.

** tous les projets ont en commun l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs.*

LES TEMPS FORTS 2020

14-15 janvier
Atelier pour la modernisation de la COI, avec le Comité de direction et Officiers permanents de liaison de la COI, l'Union européenne et l'assistance technique INCA



20 février
Signature de la convention COI-AFD-FFEM pour le projet RECOS (résilience côtière), avec Jean-Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères



21-25 février
Mission d'appui à la gestion de la Covid-19 à Madagascar et aux Comores – Adoption du premier plan d'urgence financé à hauteur de 500 000€ par l'AFD



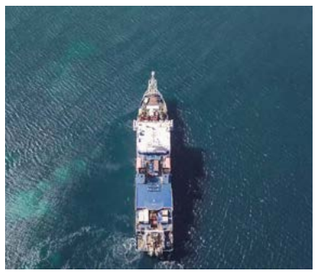
27 février
Le Kenya succède à Maurice à la présidence du CGPCS (*Contact group on piracy off the coast of Somalia*)



06 mars
34ème Conseil des ministres aux Seychelles – photo de famille en présence des représentants des États membres et des membres observateurs



15 mars
Le navire câblier Teliri déroule le câble METISS, un câble sous-marin à très haut débit (24 000 Gigabits/s)



27 avril
Au moment où la COI adopte son plan de riposte, le Secrétariat général met également en place un protocole Covid-19 au travail



24 juin
Plan de riposte Covid-19 : installation d'une caméra thermique à l'aéroport international de Moroni (Comores)



15 juillet
Départ d'Hamada Madi après un mandat de 4 ans en tant que Secrétaire général de la COI



16 juillet
Cérémonie de passation par visioconférence entre Hamada Madi et Vêlayoudom Marimoutou, nouveau Secrétaire général de la COI



16 août
Plan de riposte Covid-19 : acheminement de matériels et équipements aux Seychelles



17 août
Plan de riposte Covid-19 : remise de matériels à Madagascar



23 août
Plan de riposte Covid-19 : remise de matériels aux Comores



07 septembre
Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général, et Dev Phokeer, directeur, animent leur première réunion avec toutes les équipes du Secrétariat général.



07 octobre
Connexion du câble numérique METISS à Maurice avec les représentants d'Emtel et CEB FiberNet, membres mauriciens du consortium METISS.



09 octobre
Inauguration de l'exposition conjointe « COI-UE : un engagement commun pour une Indianocéanie durable »



14 octobre
Cycle de conférences dans le cadre de l'événement conjoint COI-UE : climat, coopération, sécurité maritime, ...



20 novembre
Journée mondiale des pêcheurs artisans et des travailleurs de la mer, à Mohéli (Comores) célébrée par la FPAOI avec la COI



01 décembre
Visite du président des Seychelles, Wavel Ramkalawan



09 décembre
Lancement du projet ECOFISH

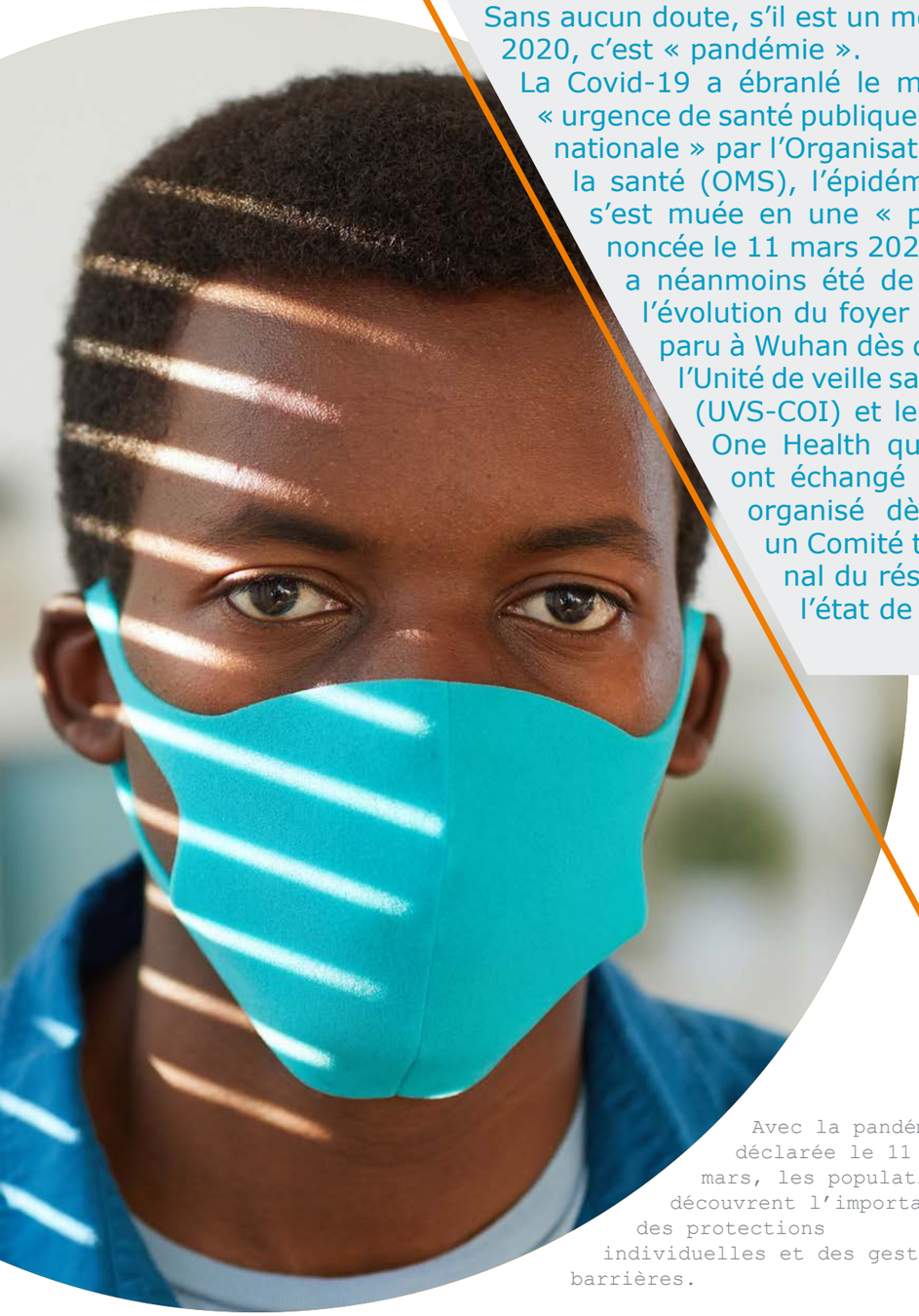


15 décembre
Lancement de la 3ème édition du Prix Indianocéanie



SANTÉ

Une action diversifiée dominée par la riposte Covid-19



Sans aucun doute, s'il est un mot qui a marqué 2020, c'est « pandémie ».
La Covid-19 a ébranlé le monde. Déclarée « urgence de santé publique de portée internationale » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'épidémie de Covid-19 s'est muée en une « pandémie » annoncée le 11 mars 2020. L'anticipation a néanmoins été de mise : suivant l'évolution du foyer épidémique apparu à Wuhan dès décembre 2019, l'Unité de veille sanitaire de la COI (UVS-COI) et le réseau SEGA - One Health qu'elle coordonne ont échangé l'information et organisé dès février 2020 un Comité technique régional du réseau focalisé sur l'état de préparation.

Avec la pandémie déclarée le 11 mars, les populations découvrent l'importance des protections individuelles et des gestes barrières.

ANTICIPATION

Cette anticipation a permis de développer un premier plan d'urgence dès le 25 février 2020. La COI a mobilisé 500 000 € du projet RSIE3 financé par l'Agence française de développement (AFD). Cette première initiative a permis de répondre aux besoins immédiats pour la prévention face au risque d'introduction du virus. Le plan d'urgence soutenu par l'AFD a permis, entre autres, de renforcer les dispositifs nationaux de surveillance sanitaire aux frontières. Dans le même temps, les premiers cas de Covid-19 sont apparus dans la région.
Sous l'impulsion de la présidence comorienne du Conseil des ministres de la COI, un plan de riposte a été développé au mois d'avril 2020 pour appuyer de façon plus conséquente les efforts nationaux de riposte. Ce plan de riposte reflète les besoins exprimés par les États membres bénéficiaires. Il a nécessité la mobilisation de 4 millions € supplémentaires auprès de l'AFD dont la quasi-totalité est allouée à l'achat d'équipements médicaux et de laboratoire, de matériels de protection et de médicaments au bénéfice des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles (voir infographie page 32-33).



Réception, le 23 juillet à Maurice, de plusieurs matériels et équipements destinés à la lutte contre la Covid-19.

ACHEMINEMENT DU MATÉRIEL DANS LES ÉTATS MEMBRES

Après une remise de matériels à Maurice le 10 août 2020, la COI a organisé l'acheminement de premiers lots de matériels par vols spéciaux aux Seychelles le 16 août 2020 et aux Comores et Madagascar le 17 août. Les matériels et équipements distribués ont permis de renforcer les capacités de contrôle, de diagnostic et de prise en charge. D'autres lots d'équipements complètent les dons de la COI mobilisés avec le soutien rapide de l'AFD à travers son initiative « Covid-19 – Santé en Commun ».



Plan de riposte Covid-19 – cérémonie de remise de matériels à Maurice, le 10 août 2020.



Plan de riposte Covid-19 – acheminement de matériels et équipements aux Seychelles, Comores et à Madagascar (16-17 août).

EN PLUS DE LA COVID-19

Parallèlement au plan de riposte Covid-19, l'UVS-COI et le réseau SEGA – One Health ont poursuivi leur action de veille sanitaire et, lorsque nécessaire, d'intervention sur les autres risques épidémiques. Des appuis ont été apportés suite à une alerte en santé animale à Maurice, contre la rage à Madagascar, contre la dengue aux Comores ou encore pour le renforcement des systèmes de surveillance et de ripostes, notamment avec la surveillance renforcée par les NTIC.

En parallèle, la COI poursuit le renforcement des structures nationales de veille sanitaire à travers un programme de formation en épidémiologie de terrain (FETP). Ces formations de trois mois visent à former un total de 105 professionnels de terrain aux techniques d'épidémiologie de terrain, activité essentielle pour contrôler, investiguer et assurer la prévention des maladies selon l'approche *One Health* qui lie santé humaine, animale et environnementale. Une première convention de partenariat a été signée fin 2020 avec les administrations nationales de santé humaine et animale de Maurice pour le déploiement de cette formation au bénéfice d'une trentaine de professionnels. L'élargissement de cette activité dans les autres États membres de la COI est en cours. Ces formations contribuent, par ailleurs, au renforcement des capacités de surveillance et de riposte dans la situation pandémique qui prévaut.



Dr Harimahefa Razafimandimby,
une épidémiologiste formée FETP, sur le terrain à Madagascar.

ET APRÈS ?

La pandémie de Covid-19 a souligné, s'il en était besoin, l'importance de disposer d'une sentinelle régionale de santé publique. Le réseau SEGA – One Health est un outil concret de coopération, un réseau d'échanges et de mobilisation pour des actions de terrain. Compte tenu de sa pertinence et de son apport dans la prévention et la gestion des risques sanitaires, les États membres se sont engagés en 2017 à pérenniser ce réseau. Graduellement, le réseau SEGA – One Health, à travers l'UVS-COI, est appelé à élargir les partenariats pour amplifier l'action régionale en santé publique et répondre aux besoins importants au moment où, en plus de l'intégration de actions en santé humaine et santé animale, il est de plus en plus nécessaire d'intégrer l'impact des effets du dérèglement climatique sur la santé.

COVID-19 : L'APPUI COI-AFD EN CHIFFRES

UNION DES COMORES

PRISE EN CHARGE

- 21 concentrateurs d'oxygène
- 21 Lits de réanimation
- 60 Lits d'hôpital ordinaires
- 1 Ambulance
- 18 Respirateurs de réanimation
- 1 Centre d'isolement
- 10 Moniteurs complets de suivi des patients
- 2 Moniteurs centralisés de suivi des patients

Et aussi :
médicaments, smartphones, ordinateurs, formation des équipes, etc.

CAPACITÉS DIAGNOSTIQUES

- Groupes électrogènes 3
- Plateforme de test RT-PCR 1
- Appareils Genexperts 3
- Tests rapides 3250
- Kits de prélèvement 38
- Thermoflash 12

+ SENSIBILISATION
Appui à la campagne nationale

MAURICE

PRISE EN CHARGE

- 6 Moniteurs complets de suivi des patients
- 1 Moniteur centralisé de suivi des patients
- 2 Systèmes d'oxygénation extracorporelle

Réactifs pour 50 000 Tests PCR

CAPACITÉS DIAGNOSTIQUES

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



AU TOTAL :

- 47 100 MASQUES
- 62 500 BLOUSES ET SURBLOUSES
- 3 500 PAIRES DE BOTTES
- 10 900 LUNETTES et VISIÈRES de protection
- 2 590 ÉQUIPEMENTS de protection

- Masques 2100
- Surblouses 2500
- Équipements de haute protection individuelle 2000

- 5000 Masques
- 5000 Blouses
- 25000 Surblouses
- 5000 Lunettes
- 250 Équipements de protection individuelle

- Masques 37500
- Blouses 1000
- Surblouses 7500
- Paires de bottes 3500
- Lunettes de protection 2400
- Équipements de protection complets 340

- 2500 Masques
- 16500 Surblouses
- 5000 Blouses
- 3500 Visières de protection



MADAGASCAR

PRISE EN CHARGE

- 1 Ambulance
- 1 Centre d'isolement
- 10 Respirateurs de réanimation
- 33 Concentrateurs d'oxygène

Et aussi :
ordinateurs et formation

CAPACITÉS DIAGNOSTIQUES

- Plateformes PCR avec les réactifs 8
- GeneXperts avec 1500 tests et 15000 kits de prélèvement 5
- Groupes éléctrogènes 4
- Thermoflash 100



SEYCHELLES

PRISE EN CHARGE

- 2 Moniteurs complets de suivi des patients
- 1 Moniteur centralisé de suivi des patients
- 4 Respirateurs
- Médicaments pour la prise en charge

LA RÉPONSE DE LA COI **CONTRE LE #COVID19**

LES ACTIONS PAR PAYS

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN — RSIE3 Réseau de surveillance et d'investigation épidémiologique — RÉSEAU SEGA ONE HEALTH

Financé par AFD Agence Française de Développement

#SantéEnCommun

L'UE RENFORCE L'ACTION RÉGIONALE EN SANTÉ

En complément de l'appui de l'AFD, l'Union européenne (UE) a également décidé d'apporter un soutien additionnel au réseau SEGA - One Health. La convention de financement pour ce nouveau projet RSIE4, intitulé "Renforcement de la sécurité sanitaire au niveau régional et d'atténuation des effets des épidémies et des pandémies" a été signée entre la COI et l'AFD le 16 décembre 2020.

" C'est pour soutenir cette coopération régionale que l'Union européenne a décidé de renforcer le réseau avec un financement de 9,35 millions d'euros, à travers une convention avec l'AFD qui permettra de renforcer les capacités de réaction des États membres de la COI face aux épidémies et aux pandémies et ainsi d'améliorer la sécurité sanitaire de la région."

S.E.M. Vincent Degert,
Ambassadeur de l'Union européenne
auprès de la République de Maurice
et de la République des Seychelles.

Ce projet vise à renforcer les capacités au sein des États membres de la COI et au niveau régional pour améliorer la surveillance, l'alerte et la réponse aux épidémies et aux pandémies. Il vise aussi à renforcer la préparation stratégique et les mécanismes de réponse.
Le projet permettra, entre autres, de renforcer le réseau de laboratoires avec l'amélioration des plateaux techniques (équipements, compétences).



Le projet RSIE4 permettra, entre autres, de renforcer le réseau de laboratoires avec l'amélioration des plateaux techniques.

QUESTIONS À…

DR HARENA RASAMOELINA, COORDONNATEUR DE L'UVS-COI

Avec la Covid-19, on a beaucoup entendu parler d'épidémiologie. C'est quoi ?

C'est une discipline scientifique qui étudie au sein des populations humaines, animales voire végétales, les problèmes de santé. L'épidémiologie s'intéresse notamment aux fréquences, distributions dans le temps et dans l'espace et les facteurs qui les influencent. Sans être exhaustif, ces facteurs peuvent être les caractéristiques des individus (sexe, âge, statut immunitaire…), des conditions environnementales (température, humidité, qualité de l'air…), ou encore des agents pathogènes (résistance, souches, …).

Étant celui qui suit l'évolution des maladies en tenant compte de tous ces facteurs, l'épidémiologiste a une place essentielle dans le contrôle des maladies. Il apporte les orientations nécessaires pour la prévention et pour la riposte et met également en œuvre ces orientations.

Quelle est la valeur ajoutée du réseau SEGA – One Health ?

Le réseau SEGA - One Health est une prouesse, un exemple au niveau mondial d'un réseau régional structuré et fonctionnel. Ce réseau assure le partage d'informations sanitaires entre les États membres, permet de décloisonner les disciplines et de faciliter un travail interdisciplinaire tant au niveau national que régional. Il est également un acteur concret de solidarité par la prévention et la riposte face aux risques épidémiques. Il contribue aussi à renforcer les compétences par des formations et ouvre de nombreuses opportunités par les partenariats engagés avec les partenaires internationaux comme l'OMS et l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) et les institutions régionales d'excellence comme l'Institut Pasteur ou le CIRAD. Tout ceci fait du réseau SEGA – One Health un instrument de coopération inédit, solidaire et efficace.

Quelles sont les perspectives de l'action en santé de la COI ?

La première des choses, c'est d'assurer la pérennisation du réseau SEGA – One Health et de consolider les acquis en termes de surveillance et de riposte. Ensuite, l'une des grandes perspectives concerne l'élargissement des domaines d'action comme la santé environnementale ou encore les maladies non transmissibles avec, pour commencer, un travail sur le diabète. Sans abandonner la surveillance et la riposte, nous commençons à envisager des actions beaucoup plus systémiques pour atteindre cet objectif de sécurisation sanitaire de la population de l'Indianocéanie. En fait, il s'agira de passer d'une approche par projet à une approche programme à travers des pôles thématiques d'excellence. Cela permettra à la COI de solliciter des appuis auprès des partenaires pour mettre en œuvre, non plus des projets, mais un grand programme de santé publique qui traite de l'ensemble des problématiques sanitaires.



NOURRIR

30 millions d'Indianocéaniens

« Nos systèmes alimentaires ne fonctionnent plus et la pandémie du Covid-19 aggrave la situation. […] Nous avons [néanmoins] la possibilité de construire […] des systèmes qui répondent mieux aux besoins des producteurs et des travailleurs du secteur alimentaire [qui assurent] qu'un plus grand nombre de personnes aient accès à des aliments sains et nutritifs pour éradiquer la faim, [qui rééquilibrent] la relation [avec] le milieu naturel. Si nous faisons tout cela et plus encore, […] nous pourrons éviter certaines des pires conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. »



L'objectif visé est celui d'un système régional équitable et inclusif de production et de commercialisation de denrées alimentaires.

Cet appel à l'action collective est celui du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. C'était le 9 juin 2020 à l'occasion du lancement de la note de synthèse des Nations unies sur l'impact de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
Le constat dressé, celui d'une défaillance des systèmes alimentaires aggravée par la pandémie, vaut aussi pour l'Indianocéanie.

COVID-19 ET CIRCUITS RÉGIONAUX

Les réflexions liées à la Covid-19 forcent l'évidence : de nouveaux circuits alimentaires sont nécessaires. La crise sanitaire a confirmé l'intérêt et la pertinence d'une démarche régionale en matière de production alimentaire et de consommation.
L'objectif visé est celui d'un système régional équitable et inclusif de production et de commercialisation de denrées alimentaires. Un tel marché régional « **renforce les possibilités de subsistance des producteurs, des transformateurs et des vendeurs locaux de denrées alimentaires [et] donne aussi la possibilité de réduire la dépendance vis-à-vis des sociétés transnationales lointaines qui dominent** », indique le Groupe d'experts de haut niveau du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (FAO, 2020).
Le programme régional de sécurité alimentaire et de nutrition (PRESAN) et le projet de sécurité alimentaire porté avec l'UE sont des réponses aux enjeux exacerbés par la Covid-19. Parallèlement, la COI lance un nouveau projet d'amélioration de la connectivité maritime régionale avec le soutien du Japon. Action indispensable pour le commerce des denrées alimentaires.



Une connectivité maritime performante est essentielle à la mise en œuvre d'un circuit alimentaire régionalisé.

CONNECTIVITÉ ET COMMERCE AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL

L'amélioration de la connectivité maritime est indispensable à la création d'un espace dynamique d'échanges, notamment de produits agroalimentaires.

Les études de la COI ont fourni des orientations pour réduire les coûts de transport maritime à destination, au sein et en provenance de l'Indianocéanie. Pour réaliser les recommandations de ces études, la COI a lancé avec le soutien financier du Japon, un programme de renforcement de la connectivité maritime (EMCP) à moyen terme. Cette action engage également les États côtiers de l'Afrique orientale.

L'EMCP vise :
- **la rationalisation** des structures de gestion des ports et la simplification du processus décisionnel ;
- **la mise en place d'un système de suivi** régulier des échanges commerciaux de la COI, en s'attachant notamment à quantifier les besoins de la région en matière de transport maritime sur la base des volumes commerciaux actuels et prévus ;
- **la mise en place d'un guichet maritime unique** en tant qu'instrument de facilitation du commerce régional.

IMPORTATEURS NETS

Les États membres de la COI sont, pour une large part, des importateurs nets de denrées alimentaires. Au coût financier de ces importations, s'ajoute le coût écologique de l'acheminement. C'est ce qui a conduit les États membres de la COI à faire de la sécurité alimentaire et de la nutrition des enjeux premiers du développement régional. Et pour cause, l'accès à une nourriture en quantité et en qualité suffisantes est un droit fondamental.

Le PRESAN, soutenu par la FAO et le FIDA, constitue un cadre pour des actions concertées et complémentaires. L'approche est globale : elle concerne les filières de production disposant d'une valeur ajoutée régionale, les modes de production, le climat d'investissement, les normes phytosanitaires, les capacités de stockage et de distribution…
L'objectif est donc de produire plus et mieux, notamment en tenant compte des effets du dérèglement climatique mais aussi des opportunités de dynamiser les circuits régionaux. En somme, produire dans la région, pour la région.

Plusieurs acteurs du secteur privé régional ont d'ailleurs manifesté un intérêt pour le PRESAN. Les investissements sont indispensables pour rattraper les fragilisations des efforts, pour transformer l'essai et réduire considérablement l'insécurité alimentaire et les défis nutritionnels. Il est question d'opportunités économiques, de production et de commerce autant qu'il est question de droit à l'alimentation, d'égalité sociale, d'emplois, de biodiversité et d'adaptation au dérèglement climatique.



Le maïs fait partie, avec le riz, l'oignon, le soja, la volaille et la viande de zébu, des chaînes de valeurs prioritaires identifiées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon la FAO, si on garantissait aux femmes le même accès que les hommes aux ressources agricoles, au crédit et aux innovations, la productivité de leurs exploitations augmenterait de 20% à 30%. Le potentiel est donc important pour l'Indianocéanie, notamment à Madagascar où 46% des petites exploitations sont dirigées par des femmes.



© Toliniaina Manantsoa Razafiarivony

FILIÈRES PRIORITAIRES

À travers le PRESAN, l'unité de coordination basée à Antananarivo a commandité des études permettant de mieux cerner les avantages comparatifs et d'identifier les freins au commerce régional des denrées agroalimentaires. Les travaux conduits avec le soutien de la FAO et du FIDA ont identifié des chaînes de valeurs prioritaires, à savoir le riz, l'oignon, le maïs, le soja, la volaille et la viande de zébu.

Si le potentiel malgache est au cœur du PRESAN, il est aussi question de développer les capacités de production dans les autres îles. Et plus encore, de faciliter l'échange des produits au niveau régional.

Dans cette perspective, la COI, en collaboration avec la FAO, a également mis en place une plateforme d'information sur les opportunités d'affaires intrarégionales. Cette plateforme, qui sera lancée courant 2021, vise à fournir aux acteurs de la région un outil de référence contenant les informations sur les prix, les productions ainsi que les opportunités d'importations et d'exportations des produits agricoles et alimentaires prioritaires.

En parallèle, des études sur les normes sanitaires et phytosanitaires sont conduites. Un comité scientifique et groupe d'experts spécialisés sur le maïs et la volaille sont mis en place et sont chargés de formuler des avis scientifiques sur les normes, la qualité et la certification des denrées alimentaires. Il s'agira ensuite d'élaborer un plan d'action pour lever les contraintes identifiées.

DIVERSIFICATION ET NUTRITION

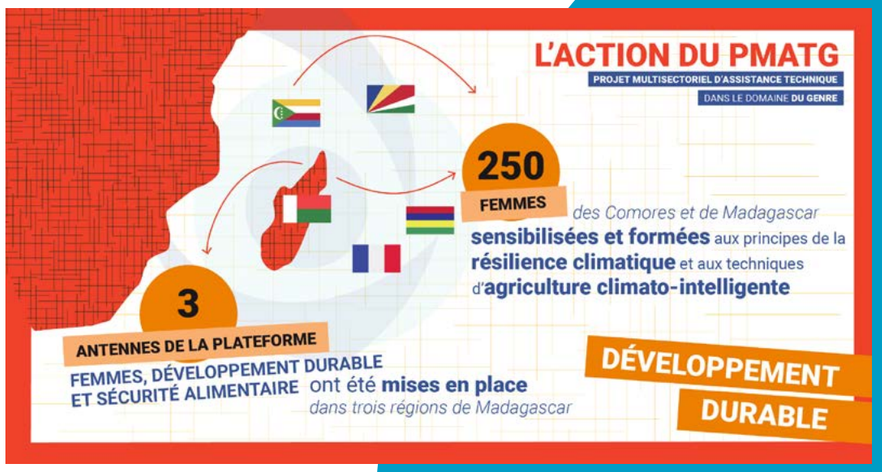
L'UE a également mobilisé 16 millions € du 11ème FED pour un programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce projet, signé en février 2020, comporte un appel à propositions pour la subvention de projets visant à (i) augmenter et diversifier de façon durable et inclusive les productions agricoles pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations vulnérables et (ii) à améliorer la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans, des adolescentes et des femmes, particulièrement les femmes enceintes et allaitantes.

Dans cette démarche de sécurité alimentaire, la COI collabore également avec la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement (PRéRAD). Ce réseau est coordonné par le CIRAD et mobilise la recherche au service d'une agriculture durable, adaptée aux territoires insulaires. Elle vise l'amélioration des rendements, l'adaptation aux effets du dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité ou encore la fertilisation des sols. Cette plateforme qui mobilise la recherche scientifique sera également engagée dans la mise en œuvre du programme avec l'UE.

L'action de la COI en faveur d'une pêche durable s'inscrit aussi dans cette dynamique large de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les projets, mis en œuvre sur financement de la Banque mondiale et de l'UE, participent à l'amélioration de la gouvernance des pêches, au renforcement des filières comme l'ourite à Maurice et Rodrigues ou encore des pêcheurs artisans.



Grâce à l'instauration des saisons de fermeture de la pêche aux ourites à Rodrigues et Maurice, des prises jusqu'à 5 fois plus importantes ont pu être observées, augmentant ainsi les revenus des pêcheurs.



FEMMES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La stratégie régionale sur le genre de la COI promeut le rôle des femmes pour le développement durable et la sécurité alimentaire. C'est ainsi que le projet multisectoriel d'assistance technique financé par la Banque africaine de développement a, jusqu'en 2020, soutenu des formations au bénéfice de femmes malgaches et comoriennes.

BIODIVERSITÉ ET CLIMAT

étroitement liés

BIODIVERSITÉ ET CLIMAT ÉTROITEMENT LIÉS

Le climat a un impact sur la biodiversité : le réchauffement climatique contribue au réchauffement et à l'acidification des océans, et donc au blanchiment et à la fragilisation des coraux, etc…
À l'inverse, la biodiversité a aussi un impact sur le climat : en se réchauffant, l'océan perd sa capacité à absorber le CO2 et donc contribue au réchauffement climatique, à l'intensification des phénomènes météorologiques, etc…

" L'agenda climatique est absolument décisif pour le devenir de nos îles. Il est question de résilience, de résistance. Il est tout simplement question de la vie. Il y a un cadre de coopération internationale, il faut mobiliser à plein les financements et construire des stratégies communes avec l'ensemble des partenaires de la COI. L'agenda biodiversité est un agenda stratégique pour toute la région. Un des atouts de la région c'est le capital biodiversité. Ce n'est pas un capital artificiel, c'est un capital naturel. Il faut arriver à pleinement le valoriser pour qu'il y ait un retour sur les territoires et pour les populations."

Vêlayoudom Marimoutou,
Secrétaire général de la COI,
lors de son investiture
le 16 juillet.

INDIANOCÉANIE, VICTIME DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'Indianocéanie est une région particulièrement exposée aux effets du changement climatique et donc aux catastrophes naturelles. Selon les estimations du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR) et de la Banque mondiale, elles ont causé plus de 17,2 milliards de dollars de dommages agricoles et économiques aux États insulaires de l'océan Indien occidental depuis 1980.

POSER LES JALONS : 2020, UNE ANNÉE DE DÉCISIONS

L'année 2020, fortement impactée par la pandémie de Covid-19, a néanmoins été une année de décisions. Même si les activités, ateliers et conférences ont inévitablement dû se mettre « en pause », cette année a permis de poser les jalons pour des actions importantes :

- **RECOS**
signature de la convention du projet de résilience des zones côtières (AFD-FFEM) en février 2020.
- **HYDROMET**
poursuite du processus de validation du projet focalisé sur l'hydrométéorologie (AFD-UE-Fonds verts pour le climat). La convention devrait être signée au premier trimestre 2021.
- **Fonds verts pour le climat**
poursuite du processus d'accréditation afin de mobiliser des financements climat pour les États membres. Le dossier a été finalisé et soumis.
- **AMCC+**
au premier trimestre, début de la mise en œuvre du projet de l'Organisation des États ACP visant à préparer les îles de la région aux négociations climat et à les soutenir dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris (UE).
- **GMES & Africa**
mise en œuvre et appui à la communication du volet sous-régional pour un suivi de l'environnement marin et côtier avec les technologies d'observation de la Terre.

ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE

Dégrader notre environnement, c'est concrètement nuire à nos économies. Agriculture intensive, urbanisation, déboisement, dégradation des récifs coralliens lors de la pêche, prélèvement des mangroves, … ces actions, qui à la base, sont pensées pour le développement finissent par nuire au développement.

Selon l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), les tendances négatives actuelles de la biodiversité et des écosystèmes devraient compromettre l'atteinte de 80 % des Objectifs de développement durable.

La COI place la protection et la meilleure gestion de l'environnement et des ressources de la biodiversité au cœur de ses actions. En effet, la quasi-totalité des projets ont une ambition écologique :

- **SWIOFISH 1 & 2 et ECOFISH**
pour une meilleure gestion des ressources halieutiques notamment.
- **BRIO et HYDROMET**
pour un renforcement des capacités météorologiques.
- **RSIE3**
pour une analyse globale de la santé publique (humaine, animale et environnementale).
- **RECOS, ExPLOI** pour la préservation des écosystèmes.
- **Entrepreneuriat et coopération commerciale**
pour un soutien aux entrepreneurs proposant des solutions vertes.
- **MASE**
le programme de sécurité maritime, qui possède un volet lutte contre la pollution marine.

**Objectif ?
atteindre les 17 Objectifs
de développement durable**

C'était d'ailleurs le thème de l'exposition COI-UE organisée en octobre 2020 à Maurice. Le public était invité à découvrir à travers 17 panneaux et tablettes, comment le partenariat COI-UE soutient les populations insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



CLIMAT ET SANTÉ

La pandémie de Covid-19 est définitivement le sujet qui a le plus marqué l'année 2020. Il a même été avancé que la Covid-19 était une « bonne chose pour la planète ». En cause, le ralentissement des activités occasionnant une baisse de la pollution. On parlait ici d'une causalité santé-climat. Pourtant, il existe un réel lien climat-santé. En ce sens, les projets climat de la COI, tels que BRIO ou HYDROMET, sont un appui tangible pour la sécurité sanitaire des États membres.

MEILLEURE COMPRÉHENSION ET ANTICIPATION

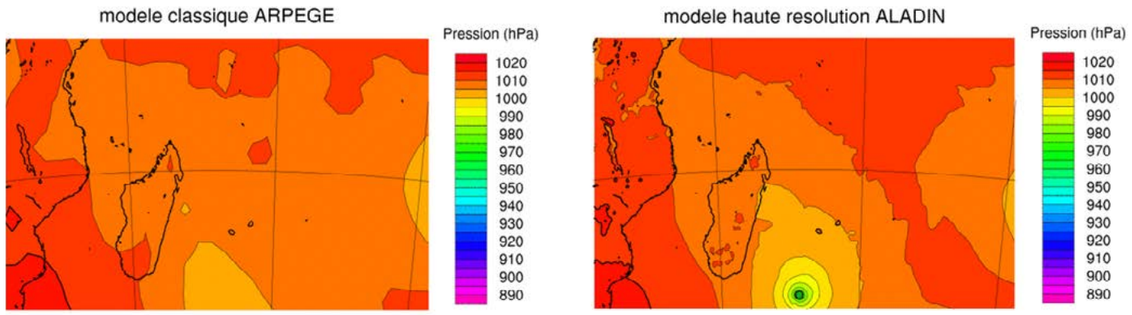
Les changements climatiques sont une menace pour la santé publique. Vagues de chaleur, inondations, sécheresse, cyclones, etc… Ces phénomènes contribuent malheureusement à la transmission de maladies telles que la dengue ou le paludisme ou encore à l'aggravation de la malnutrition.

La COI est donc résolue à renforcer la résilience des populations en travaillant de façon transversale : mieux comprendre les changements climatiques pour mieux préparer les États membres à relever les défis sanitaires. Le projet RSIE3 a d'ailleurs intégré l'impact du changement climatique sur la santé dans la démarche de pérennisation du réseau SEGA - One Health.

BESOIN DE MEILLEURES SIMULATIONS CLIMATIQUES ?

QUAND ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE RIME AVEC HAUTE RÉSOLUTION

BRIO (Building resilience in the Indian Ocean) est un projet mis en œuvre par la COI en partenariat avec Météo-France Réunion. Il bénéficie d'un financement Adapt'Action de l'AFD.



Comparaison des simulations climatiques obtenues par ARPEGE et ALADIN.

Objectif ?
Développer des simulations climatiques régionales à haute résolution (via le modèle ALADIN).

Pourquoi ?
Doter la région de projections climatiques adaptées aux particularités des territoires insulaires. En effet, le modèle ARPEGE proposait des projections avec une résolution de 150km. En réduisant à une résolution de 12km, on a alors un outil dix fois plus précis que les modèles globaux.



Marie-Dominique Leroux (Météo-France Réunion) présente le modèle ALADIN-Climat.

PREMIERS RÉSULTATS

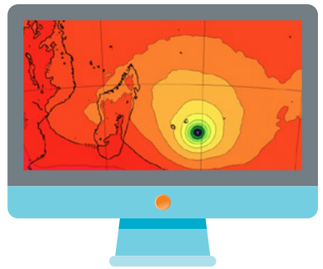
C'est dans les locaux de Météo France – Réunion, le 18 février, que les premiers résultats du projet BRIO ont été présentés. Pendant près d'un an, 4 experts des Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles ont été formés au modèle ALADIN-Climat. L'infographie ci-dessous montre quelques avantages du modèle ALADIN utilisé dans le cadre de BRIO.

LE GÉNIE DE LA MÉTÉO

ALADIN-Climat est le nouvel outil météorologique à destination de la région de l'Océan Indien.

DIX FOIS PLUS PRÉCIS QUE LES MODÈLES GLOBAUX **10**

ALADIN-climat est un modèle capable d'affiner à une résolution de 12 km les projections climatiques. Il est capable de simuler les cyclones tropicaux avec un intensité très proche de l'intensité réelle.



Quantifier les incertitudes liées au changement climatique devient un enjeu de plus en plus essentiel pour faire face aux défis climatiques imminents (niveau des mers, sécheresses, inondations, cyclones, sécurité alimentaire, etc.). ALADIN produit les premiers et uniques modèles de simulations des changements climatiques à haute résolution pour chacun des pays de la région.

En savoir plus

L'OCÉAN INDIEN

UNE RÉGION VULNÉRABLE

CATASTROPHES NATURELLES
INONDATIONS, CYCLONES TROPICAUX

COMORES **5.7 M$**

MADAGASCAR **100 M$**

MAURICE **110 M$**

SEYCHELLES **2.8 M$**



3 **3ÈME RÉGION DU MONDE** LA PLUS EXPOSÉE AUX CATASTROPHES NATURELLES

17 **17 MILLIARDS DE DOLLARS** DE PERTES DUES AUX CATASTROPHES CLIMATIQUES LORS DE CES 30 DERNIÈRES ANNÉES

8 SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS

- AGRICULTURE
- SANTÉ PUBLIQUE
- ÉNERGIE
- SECTEUR FONCIER
- EAU
- TOURISME
- PÊCHE
- ZONES CÔTIÈRES

M$: Perte annuelle millions de dollars



QUESTIONS À…

LAURENT LABBÉ, INGÉNIEUR D'ÉTUDES Division études & climatologie, Direction Interrégionale de Météo France pour l'océan Indien

À quoi sert une prévision saisonnière ?

Une prévision saisonnière est une estimation probabiliste des évolutions d'un paramètre (cumul de précipitations ou moyenne de température) pour les trimestres à venir. Il s'agit donc de prévoir le risque d'occurrence d'un déficit ou d'un excès de pluie, ou de température, par rapport à la situation normale pour le trimestre concerné. Cette information peut être exploitée par les secteurs d'activités qui sont susceptibles d'adapter leurs pratiques en conséquence (gestion de la ressource en eau, production hydroélectrique, agriculture, santé…)

Comment l'établir ?

Elles sont produites à l'échelle globale par les principaux centres météorologiques répertoriés par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Elles sont constituées d'un ensemble de scénarios qui permettent de calculer des probabilités. Pour la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, les prévisions du centre européen (CEPMMT), de Météo France et du service américain (NCEP) sont considérées. Elles font l'objet d'un traitement statistique supplémentaire permettant de rendre compte des effets locaux et de corriger les biais des modèles.

Vous avez participé à la 9ème session du SWIOCOF en septembre. Le SWIOCOF, c'est quoi ?

C'est le forum de prévision saisonnière dédié à la région Sud-Ouest de l'océan Indien. Les experts des pays de la COI, du Mozambique, de la Tanzanie, du Malawi et de l'Afrique du Sud se rassemblent pour faire un bilan de l'année écoulée et étudier la situation en cours. L'objectif est d'établir un consensus quant à l'évolution probable des précipitations et de la température sur les trimestres à venir et de le partager avec des utilisateurs potentiels. Cette réunion est également un moment de partage des connaissances, de formation et de réflexions prospectives à la lumière des recommandations de l'OMM. Un plan de travail est établi pour l'année à venir, fixant les objectifs à atteindre d'ici la prochaine session.
2020 a également vu l'organisation d'un forum virtuel spécifiquement dédié à la prévision de l'activité cyclonique en novembre.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?
UN PRODUIT PEUT AVOIR PLUSIEURS VIES !
À l'inverse de l'économie linéaire :
acheter-consommer/utiliser-jeter, on est ici sur une logique 3R :
Réduire - Réutiliser - Recycler

POLLUTION PLASTIQUE, UN FLÉAU SUR LEQUEL LA COI SE PENCHE

La COI est engagée pour renforcer la capacité de ses États membres dans la gestion de la pollution plastique.

Quand on parle de pollution plastique, on visualise souvent une bouteille d'eau abandonnée dans la nature.
Le problème est pourtant colossal. Selon Greenpeace, chaque minute, l'équivalent d'un camion poubelle de plastique est déversé dans l'océan. Et chaque année, ce serait entre 8 et 12 millions de tonnes de plastique qui finissent dans les océans. Et les impacts sont nombreux ! D'abord l'environnement et les écosystèmes sont touchés mais cela se répercute aussi sur notre santé, notre économie, etc…

EXPLOI :
EXPÉDITION PLASTIQUE OCÉAN INDIEN
Ce projet est financé par l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). En résumé, il vise à lutter contre la pollution marine causée par les déchets plastiques et à développer une économie circulaire régionalisée.
La convention du projet ExPLOI sera signée en 2021.



On estime qu'entre 8 et 12 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans chaque année.



NOS ÎLES ONT MAL AUX CÔTES

Nos zones côtières sont en première ligne face aux changements climatiques et notamment au niveau des océans : montée des eaux, érosion, réchauffement, acidification…

RÉSILIENCE DES ZONES CÔTIÈRES

Le 20 février 2020, la COI a signé une convention de partenariat avec l'AFD et le FFEM pour la mise en œuvre du projet Résilience des zones côtières (RECOS). Ce projet vise au renforcement de la résilience des zones côtières et écosystèmes marins via des solutions basées sur la nature.

C'EST QUOI UNE SOLUTION BASÉE SUR LA NATURE ?

C'est avoir recours au potentiel offert par notre environnement pour répondre à des défis sociétaux. La solution n'est pas « grise » : il ne s'agit pas d'avoir recours à des infrastructures ou la technologie, qui régleront un problème isolé au détriment d'un autre. La solution est « verte », durable, adaptable et transversale. On parle d'ingénierie écologique.

Par exemple, restaurer une zone côtière en plantant des arbres qui stabilisent le sol pour éviter l'érosion et donc favoriser la protection des côtes et des populations face aux risques naturels liés aux changements climatiques (phénomènes météorologiques intenses tels que les cyclones, montée des eaux, etc). Cela apportera également des bénéfices économiques : attrait touristique.

RECOS : QUELS SITES PILOTES ?

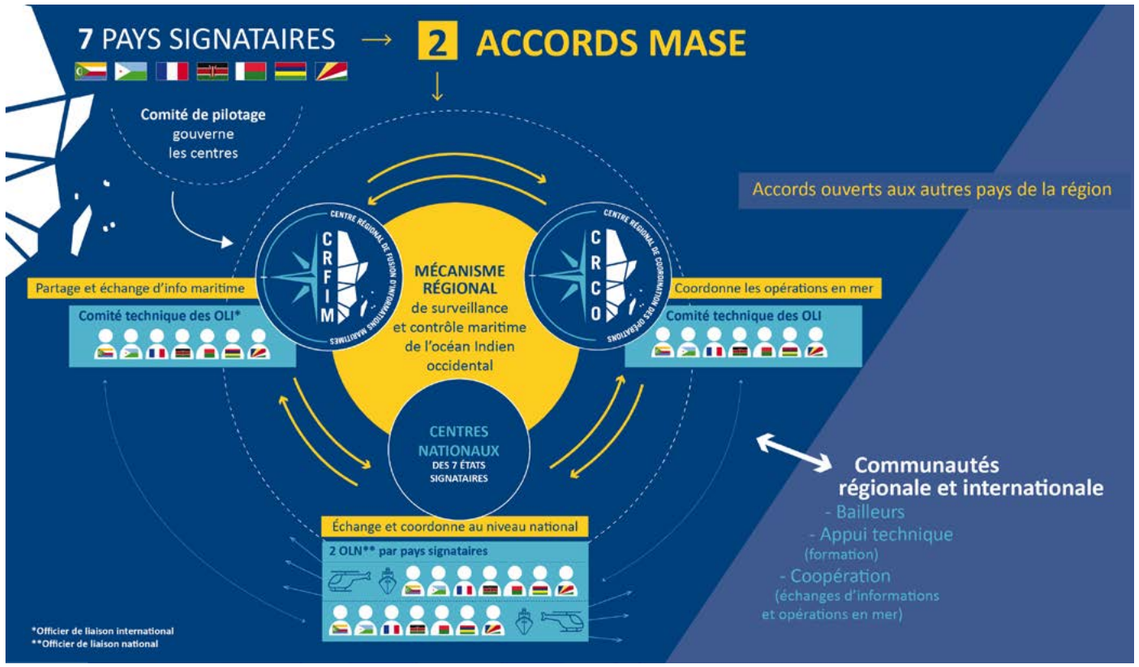
PROJETS ET LIEUX	ÉCOSYSTÈMES ET THÉMATIQUES CONCERNÉS	BÉNÉFICIAIRES FINAUX
GESTION DURABLE DES PÊCHES pour les Aires Marines Protégées d'Ankivonjy et d'Ankarea et soutien à la GIZC à Nosy Be	Ressources halieutiques Pêche durable Récifs GIZC	Pêcheurs et agriculteurs **d'Ankarea et Ankivonjy**
AMÉNAGEMENT DURABLE ET PROTECTION DU LITTORAL de la Commune urbaine de Morondava	Milieu dunaire Érosion	Population **de Morondava**
RESTAURATION DE MANGROVES ET GESTION DURABLE DES PÊCHES en baie d'Antongil	Mangroves Pêche durable Agroforesterie	Pêcheurs et agriculteurs **de la baie d'Antongil**
GESTION DURABLE DES PÊCHES ET DES MANGROVES en baie de Tsimipaika	Ressources halieutiques Aquaculture	Pêcheurs et agriculteurs **de la baie de Tsimipaika**
AGROFORESTERIE ET LUTTE ANTI-ÉROSIVE aux abords de la forêt de Moya Anjouan	Forêt littorale Érosion des sols Agroforesterie	Agriculteurs des abords de la forêt **de Moya**
AMÉNAGEMENT DURABLE ET PROTECTION DU LITTORAL de Flic en Flac	Lagon Plage Érosion côtière	Opérateurs touristiques, population locale et visiteurs **de Flic en Flac**
AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DU LITTORAL à Mahé et Praslin	Lagon Plage Érosion côtière	Population côtière

GOUVERNANCE OCEANIQUE

Sécuriser l'or bleu

CONSOLIDER L'ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ MARITIME ET AMÉLIORER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

L'architecture de sécurité maritime mise en place dans le cadre du programme MASE à travers le financement de l'Union européenne a franchi la phase opérationnelle initiale ; une étape cruciale de son développement. En effet, après le temps du déploiement des Officiers de liaison internationaux (OLI) et des équipements dans les centres régionaux et nationaux, arrive le temps d'opérationnalisation du mécanisme. Cette phase est déterminante : elle marque l'ancrage des centres dans le paysage régional et teste les capacités d'actions concrètes pour le système de suivi des navires, l'identification des bateaux d'intérêt et la coordination des actions conjointes en mer.



Une architecture de sécurité maritime forte, de pointe et régionale est une condition préalable au développement de l'économie bleue.

Avec le soutien du programme MASE, les centres régionaux et nationaux ont, en 2020, consolidé les bases des structures et des mécanismes de coopération. Pour ce faire, des exercices de simulation sur table et sur le terrain ont été organisés avec les représentants des États parties aux accords de sécurité maritime de 2018. Ces exercices ont permis d'asseoir les procédures d'opération mises en place et de renforcer les capacités des parties prenantes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Union des Comores, Djibouti, la France, le Kenya, Madagascar, Maurice et les Seychelles ont signé deux accords régionaux de sécurité maritime en 2018. Le premier porte sur l'échange et le partage d'informations maritimes et le second sur la coordination d'actions conjointes en mer. Deux centres régionaux de Fusion de l'information maritime à Madagascar (CRFIM) et de Coordination opérationnelle aux Seychelles (CRCO) ont été créés pour traduire en actes ces accords. Ces deux accords sont un résultat important du programme MASE.

AUTOROUTE MARITIME

Mis en œuvre par la COI en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention de Nairobi et l'Organisation maritime internationale (OMI), ce projet financé par la Banque mondiale regroupait l'Afrique du Sud, les Comores, France (Réunion), Madagascar, le Kenya, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie.
L'objectif principal était de fournir des bases pour une meilleure réactivité face aux évènements majeurs de pollution maritime affectant ou susceptibles d'affecter la mer territoriale, le littoral ou les intérêts connexes de l'une des neuf parties concernées.

OPÉRATION REQUIN BULLDOG : LA COOPÉRATION EN ACTION

Un tremplin dans l'organisation des actions conjointes en mer ! L'exercice de simulation grandeur nature – MASE POLMAR 2019 – a permis de tester le mécanisme de sécurité maritime régional découlant des accords régionaux de 2018. Basé sur un scénario de lutte contre la pollution marine accidentelle par hydrocarbure, cet exercice réalisé à Madagascar en octobre 2019, a précisé les fondements d'une coopération opérationnelle transversale focalisée sur une menace maritime prévalant dans la région. Ce type de simulation permet d'identifier les freins et les faiblesses des mécanismes, de définir les forces et donc d'améliorer sensiblement les capacités de réponse et d'intervention.



L'exercice POLMAR de 2019 visait à tester la coordination et améliorer la coopération régionale dans le cadre d'une pollution marine par hydrocarbure.

Longuement retardée à cause des restrictions imposées par la pandémie de la Covid-19, la première opération préventive en mer s'est déroulée en novembre 2020. Cette opération de patrouille préventive de lutte contre le narcotrafic baptisée « Requin Bulldog » a été enclenchée par le CRCO dans le nord du canal du Mozambique. Il s'agit de la première opération coordonnée qui a fait appel aux moyens contractuels des pays signataires des accords régionaux de sécurité maritime. La France et les Seychelles ont, à l'occasion, déployé leurs bâtiments de soutien et d'assistance, à savoir le navire Le Champlain et un avion de patrouille maritime seychellois de type Dornier respectivement.

Cette étape a marqué un tournant important dans le processus d'opérationnalisation et de coordination entre le CRFIM, le CRCO et les centres nationaux. Cela étant, des difficultés logistiques persistent et la crise sanitaire mondiale constitue un enjeu supplémentaire dans la mise en œuvre d'opérations. Il en ressort la nécessité d'accompagner plus fortement l'intégration et l'appropriation nationales des Accords MASE. Des campagnes de sensibilisation ciblées, notamment auprès des agences et institutions appelées à jouer un rôle dans l'architecture régionale de sécurité maritime, devraient également être organisées pour une meilleure compréhension et appropriation des enjeux.

INCIDENT DU MV WAKASHIO : MISE À JOUR DU PLAN DE CONTINGENCE RÉGIONAL DE 2011

C'est un cas de pollution marine qui a fait la Une des médias du monde. L'incident du vraquier MV Wakashio, en août 2020 dans les eaux territoriales de l'île Maurice, a montré combien il est essentiel de disposer des outils de prévention et d'intervention face aux risques maritimes d'autant que la région est traversée de routes maritimes très empruntées. Entraînant un déversement d'hydrocarbure dans le lagon Sud-Est de l'île, cet incident, inédit dans la région par son ampleur, a mis en lumière les failles (logistique, technique et savoir-faire) dans la prise en charge rapide de catastrophes en mer à la fois au niveau national et régional.



Le MV Wakashio s'est échoué sur les récifs du Sud-Est de Maurice le 25 juillet 2020. 12 jours plus tard, l'état d'urgence écologique est décrété suite au déversement d'hydrocarbure.

© France-Réunion

La pollution marine est pourtant un enjeu qui était au cœur du projet « Autoroute maritime » mobilisant en 2011-2012 les États riverains de l'Afrique de l'Est et l'océan Indien. Les pays participants avaient adopté un plan d'urgence régional. Ils avaient également reçu des formations, des outils et des équipements pour renforcer les capacités de prévention et de gestion de pollution marine. Cela étant, ces acquis permettaient de faire face à des pollutions d'ampleur inférieure à celle du MV Wakashio.



Remise d'équipements dans le cadre du projet Autoroute maritime (COI,2012).

BÂTIR SUR LES ACQUIS

Les parties prenantes des Accords MASE ont rapidement réagi. À travers le CRCO, ils ont transmis aux autorités mauriciennes les listes de matériels pouvant être mis à disposition. Mais les mesures restrictives face à la pandémie et les difficultés logistiques ont constitué des obstacles à la concrétisation du déploiement des moyens POLMAR en situation d'urgence.

Dans le même temps, la COI a mis en place un groupe de travail composé d'experts des projets liés à la sécurité maritime, l'environnement et la gestion durable des océans. Objectif ? Se pencher sur les retombées de l'exercice POLMAR de 2019 sur la base des acquis du projet 'Autoroute maritime' de 2011 pour la suite. L'analyse, qui est en cours, devrait permettre d'identifier des pistes de collaboration et d'actions en vue de mobiliser les pays autour de cette thématique d'actualité.

C'est dans cette optique que la COI a saisi le Comité de pilotage (COPIL) pour la gouvernance du CRFIM et du CRCO pour définir un plan d'action axé sur les leçons apprises du Wakashio et de l'exercice POLMAR 19. Les 7 pays signataires ont convenu en décembre 2020 de mettre en œuvre le volet « Pollution maritime » comme stipulé dans les deux Accords MASE. Ils ont ainsi décidé :

- d'adapter « l'Accord de coopération régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine » de 2011.
- d'opérationnaliser le plan de contingence contre la pollution en mer, qui intègre désormais les deux centres régionaux.

Les consultations et travaux collectifs quant à sa mise en œuvre entre les centres régionaux, la Convention de Nairobi, l'OMI et les pays signataires devraient débuter d'ici avril 2021.

L'accord régional élaboré dans le cadre du projet « Autoroute maritime » adopte, en principe, les dispositions opérationnelles entre les États riverains. Se déclinant en plan d'urgence national pour chaque État parti et en plan d'urgence régional, le mécanisme préconise en cas d'incident la mise en commun des ressources et expertises pour une assistance mutuelle.
Pour autant, l'incident du MV Wakashio a été une piqûre de rappel quant à l'existence du plan régional devenu obsolète. Il a mis en lumière la valeur ajoutée d'une coopération régionale en sécurité maritime et, partant, du mécanisme de sécurité maritime mis en place à travers le programme MASE.

Et aussi...

L'opérationnalisation du plan POLMAR sera complétée par le développement des capacités nationales et régionales des institutions et structures impliquées dans les opérations de sécurité et sûreté maritimes. Cela, en soutenant l'application d'un cadre réglementaire et juridique à la fois au niveau national et régional. La synergie entre les centres régionaux et nationaux des États signataires sera également préconisée à travers des exercices sur table et de terrain pour améliorer et renforcer la coordination et le processus de réactivité opérationnelle. En conformité avec les Accords sur le déversement d'hydrocarbures, la COI travaillera avec la Convention de Nairobi et l'OMI pour assurer une synergie d'actions coordonnées et surtout pour renforcer la coopération avec les pays riverains autour de cette thématique critique, aux conséquences environnementales et économiques lourdes.

UNE ACTION MULTIFORME POUR LA GOUVERNANCE DES PÊCHES

La pêche est un domaine d'intervention historique de la COI. Et pour cause : les États membres contrôlent plus de 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives. Le bassin occidental de l'océan Indien est, de plus, une des principales zones de pêches thonières totalisant près de 20% des prises commerciales mondiales de thon, soit près d'1 million de tonnes, et 16% des revenus de l'industrie mondiale du thon, environ 6,5 milliards USD (IDDRI, *Indian Ocean tuna fisheries: between development opportunities and sustainability issues*, 2018). L'Europe, premier marché, est très présente dans la zone par sa flotte et ses opérateurs industriels expliquant l'intérêt partagé de l'UE et des États de la région pour le secteur. De fait, le secteur industriel thonier régional, pourvoyeur d'emplois, est un pilier des économies insulaires.



Les ressources halieutiques sont néanmoins sous pression. Au niveau mondial, la surpêche et la pêche illicite, non-réglementée, non déclarée (INN) entraînent un manque à gagner considérable, soit plus de 80 milliards $ par an pour la surpêche (*Banque mondiale*, 2017) et entre 10 et 23 milliards $ par an pour la pêche INN (*FAO*, 2014).

Puisque les poissons ne connaissent pas les frontières, la coopération régionale est un instrument indispensable à la gestion durable de ces ressources partagées. À travers les programmes SWIOFISH 1 et 2 financés par la Banque mondiale et le programme ECOFISH financé par l'Union européenne, la COI promeut une gouvernance des pêches responsables. Les interventions ciblent aussi bien la pêche industrielle que la pêche artisanale, les politiques de pêches que les communautés de base.

Le bassin occidental de l'océan Indien est l'une des principales zones de pêche thonière totalisant près de 20% des prises commerciales mondiales de thon, soit près d'un million de tonnes.

La gouvernance des pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien passe par un renforcement des chaînes de valeur, des actions de surveillance et contrôle en mer, un accompagnement aux communautés et pêcheurs artisans ou encore un soutien à la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) et à la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI).

La pandémie de Covid-19 a ralenti la mise en œuvre des activités des programmes coordonnés par la COI. Ce ralentissement n'a pas empêché de monter des opérations en mer comme en témoigne la relance du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) à travers le programme ECOFISH.

Le PRSP est un mécanisme emblématique de la coopération régionale portée par le partenariat COI-UE. Il engage les cinq États membres ainsi que le Kenya, le Mozambique et la Tanzanie.

Après deux années de mise en veille, les représentants des huit pays membres du PRSP ont été officiellement nommés au mois de juin 2020. À la suite de ces nominations, les États insulaires et côtiers de l'océan Indien occidental se sont réunis les 4 et 10 septembre 2020 pour approuver les lignes directrices du PRSP. La rentabilité, l'efficacité et la pérennisation des actions à adopter ont été au cœur des débats lors de cet atelier qui a marqué la relance officielle du PRSP.

Une première mission régionale de surveillance des pêches a débuté le 10 novembre 2020 sur le navire OSIRIS II, avec des inspecteurs des pêches issus de France/La Réunion, de Madagascar et du Mozambique. Cette mission de 36 jours a permis de contrôler 15 navires sur une distance de 11 287 kilomètres. Elle a aussi contribué au renforcement des compétences des inspecteurs des pêches.

En complément, le programme SWIOFISH 1 a pu mobiliser des expertises pour développer un catalogue sur les méthodes et engins de pêches (en cours) ou encore pour l'élaboration d'un plan de gestion durable du concombre de mer. Dans le même temps, SWIOFISH 1 valorise les bonnes pratiques de pêche durable des États membres de la CPSOOI.

Le programme SWIOFISH 2 apporte, quant à lui, un appui spécifique à la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI). La FPAOI a notamment pu organiser des rencontres d'échanges interprofessionnels, notamment à Maurice et aux Comores. Une expertise a aussi été mobilisée pour appuyer la FPAOI dans la révision de son plan d'action 2020-2025. Il s'agit, entre autres, de proposer des actions permettant d'atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19 et de réorienter les actions de la FPAOI en fonction du contexte et des priorités actuelles.

Alors que les États de la région mobilisent leurs efforts pour la relance économique, force est de constater que les activités régionales en faveur de la gouvernance des pêches constituent des leviers pour la reprise. Les actions dans le domaine devront nécessairement tenir compte des besoins des États et des communautés pour une contribution durable d'un secteur des pêches responsable aux économies.



Les inspecteurs des pêches à bord de l'OSIRIS II (de gauche à droite) : Randrianjaka Lalaina, Butana Sebastiao L. J., Rousselet Pascal Roger A., Saory Olivier, Penalonga David S., Maillard Bertrand J. P. W.

TÉMOIGNAGE



" La relance du Programme régional de surveillance des pêches hisse à un autre niveau les efforts que nous menons contre la pêche illégale, non-règlementée et non-déclarée. Certes, chaque pays a déjà sa propre structure et son approche dans cette lutte, mais comme on dit, 'tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin'.
Premièrement, la coopération régionale renforce l'effet dissuasif de nos actions. En agissant en tant que région, les lacunes des uns sont comblées par les atouts des autres, que ce soit en termes de moyens ou d'expertise. De ce fait, ceux qui avaient l'habitude d'exploiter ces failles réfléchiront à deux fois avec la relance du PRSP.
Deuxièmement, cette collaboration permet d'être plus efficace dans les actions menées. Grâce aux outils mis en place et aux échanges d'informations devenus possibles, nos actions sont mieux ciblées et plus discrètes. De plus, la mutualisation des moyens de surveillance contribue à la réduction des coûts.
Finalement, les échanges au sein du PRSP fournissent à chaque pays et à chacun d'entre nous de nouvelles connaissances et offrent des options multiples pour mener à bien notre mission. En effet, nous sommes issus d'environnements disparates, possédons diverses expériences et voyons les choses différemment. Ainsi nos interactions font de la diversité un atout pour la région. "

Randrianjaka Lalaina

LE PRSP EN BREF...

DÉBUT : 2007

INVESTISSEMENT : PRSP - **12 millions €** (2007-2014) ; SmartFish - environ **3 millions €** (2015-2018) ; ECOFISH - environ **4,5 millions €** (2020-2024)

PAYS ENGAGÉS :

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : environ **6 millions de km²** de ZEE

RÉALISATIONS (2007-2018) : **49 patrouilles** conjointes sur **1 228 jours** en mer, **12 navires** pêchant illégalement saisis, **120 infractions** relevées, **670 bateaux surveillés** et **410 images satellites** partagées

CULTURE

Une coopération humaine et humaniste

CULTURE UNE COOPÉRATION HUMAINE ET HUMANISTE

La culture fonde l'humain, elle soude une communauté et la distingue. La culture a naturellement été identifiée comme une mission première de la COI dès sa création au début des années 1980. En portant une solidarité régionale agissante, la COI contribue ainsi au resserrement des liens d'amitié entre les peuples des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien.

LE SAVIEZ-VOUS ?
La stratégie culturelle de la COI a été adoptée en 2013. Elle se base sur des valeurs partagées : l'interculturalité, la création, un esprit fédérateur, l'échange, la transmission, la paix et le respect

C'est dans ce sens que la COI promeut l'Indianocéanie, toponyme de la région des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, et ce faisant, sa diversité culturelle et les traits communs qui lient ces territoires.
2020 marque un tournant dans la mission culturelle de la COI : l'AFD a indiqué son accord à soutenir cette mission à travers une initiative en faveur des industries culturelles et créatives (ICC).

UNE ÉTUDE SUR LES BESOINS DES ACTEURS DES ICC

La COI et l'AFD ont lancé une étude de diagnostic permettant de cerner les besoins des acteurs des ICC dans les États membres de la COI et du Mozambique. Cette étude a réalisé une analyse, sans prétention exhaustive, des six filières constituant les ICC telles que définies par l'UNESCO à savoir :

- le patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- les arts vivants (danse, musique, théâtre…) ;
- l'audiovisuel avec les médias interactifs et les services créatifs ;
- le design, l'architecture et les métiers d'art et d'artisanat ;
- le livre et l'édition ;
- et enfin les arts visuels.

Ce diagnostic a permis d'identifier des points communs en ce qui concerne les besoins, les potentiels, les freins ou encore les opportunités. Il ressort de cette étude quatre principaux axes d'intervention, selon les attentes des acteurs des filières. D'abord, il apparaît nécessaire de renforcer les conditions d'émergence des projets, tant au niveau national que régional. Ensuite, les acteurs appellent à des soutiens pour développer leurs capacités et leurs compétences afin de professionnaliser les filières et améliorer leur compétitivité. Les acteurs indiquent également la nécessité de mieux soutenir les échanges entre professionnels des ICC au sein des pays et entre les pays ainsi que de faciliter l'accès aux marchés régionaux et internationaux. Dernier élément : augmenter l'impact social et environnemental des projets en ce sens que les projets culturels ont une forte dimension d'inclusion et de promotion sociale et doivent être en phase également avec les exigences croissantes en matière de conscience environnementale.

L'étude, pour laquelle 180 entretiens ont été menés, fournit la base d'une action régionale en soutien aux ICC qui pourrait démarrer fin 2021. Les acteurs rencontrés partagent les convictions suivantes :

- **L'art et la culture sont des leviers forts de coopération**, d'où le besoin d'avoir un projet ambitieux et novateur pour la COI. Le désir est de mieux se connaître, de travailler ensemble et de mener une réflexion sur ce qui relie les personnes de ces espaces insulaires.
- **Le français est la langue qui fédère**.
- **Les échanges doivent se multiplier** nécessairement de façon libre et créative, pour dépasser la dimension identitaire, permettre aux personnes de s'exprimer.
- **L'espace indianocéanique est poreux, par nature et par nécessité**. Continent africain et îles de la COI doivent naturellement augmenter leur coopération. Cet espace de coopération peut constituer une taille critique pour le développement de marchés régionaux.
- **L'espace indianocéanique est perçu comme une opportunité** de créer et développer, par des coopérations, des singularités artistiques qui contribuent à leur distinction sur le plan international.

S'il s'agit d'abord de création et d'innovation, de production de savoirs ou encore d'enseignement de savoir-faire, il est aussi question de création d'emplois, de revenus, de nouvelles compétences tant dans les filières créatives que dans les filières techniques d'appui, de promotion, de diffusion ou d'encadrement. C'est aussi l'attractivité touristique de notre région qui est concernée. Il apparait donc nécessaire de structurer ces filières au niveau régional. C'est tout l'objet d'un projet régional, le premier, spécifiquement dédié à la culture comme levier de croissance.

La COI joue ici un rôle fondamental à double titre : elle enracine plus encore l'Indianocéanie dans la carte mentale des peuples et elle apporte une véritable valeur ajoutée en promouvant l'identité régionale, les savoir-faire et la créativité des acteurs culturels comme un vecteur de dialogue et un tremplin pour la croissance. Cette initiative pourrait constituer aussi une réponse complémentaire à une reprise économique centrée sur l'humain, donc authentiquement inclusive.

LES ICC EN BREF…

2 250 milliards $
revenus générés au niveau mondial par les ICC.
Pour la région Afrique et Moyen-Orient,
les revenus générés atteignent 58 milliards,
soit 1,1% du PIB.

200 milliards $
total des ventes numériques imputables aux ICC.
Les œuvres culturelles et créatives,
qu'il s'agisse de musique, de films ou encore de littérature, stimulent
l'économie numérique.

4,2 milliards $
revenus générés par le secteur informel des ICC en Afrique.
Quelque 550 000 personnes évoluent
dans ce secteur informel des ICC.

29,5 millions
nombre d'emplois en lien avec les ICC dans le monde,
dont 2,4 millions en Afrique et Moyen-Orient.

15-29 ans
tranche d'âge relativement présente
dans le secteur des ICC,
reconnu comme un secteur jeune,
ouvert et dynamique.
L'entrepreneuriat y est également très présent.
Par ailleurs, les jeunes sont des consommateurs
importants de produits culturels et créatifs
à travers le numérique.

Source :
Ernst&Young,
Un monde très culturel, 2015

PRIX INDIANOCÉANIE 2021

La 3ème édition du prix Indianocéanie a été lancée le 15 décembre 2020 lors d'une conférence de presse régionale tenue par visioconférence. Le Secrétaire général, en direct du siège à Ébène, a lancé cette nouvelle édition du prix, en compagnie de l'Ambassadeur de l'OIF, Léonard Emile Ognimba à Antananarivo, et Béatrice Sigismeau, Vice-présidente du Conseil départemental de La Réunion, depuis St-Denis.

Pour rappel, l'appel à écritures Indianocéanie est un appel à écrire des textes en français sans genre imposé, portant sur des questionnements contemporains propres à la région Indianocéanie. L'appel à écritures est ouvert jusqu'au 30 juin 2021. Il s'agit d'une édition 100% numérique : le dépôt des manuscrits se fait exclusivement en ligne sur le site de la COI.

Un jury nommé par les États membres aura pour tâche de déterminer l'œuvre lauréate du prix Indianocéanie. Les membres du jury sont Mme Dominique Dambreville, directrice du Centre « culture, lecture, environnement » du Brûlé à La Réunion ; Mme Tsiky Rakotomavo, directrice de l'Identité culturelle au ministère de la Communication et de la Culture de Madagascar ; Mme Kumari Issur, professeure associée au département de Lettres de l'Université de Maurice ; Mme Zitabella Labiche, responsable des évaluations et coordonnatrice nationale du diplôme d'étude en langue française au ministère de l'Éducation des Seychelles ; et M. Saïd El-Anis Mohamed Djohar, homme de lettres des Comores.

Le texte sera édité en 500 exemplaires et commercialisé en librairie. Le lauréat recevra une récompense de 1000 €.



Les deux premières éditions du prix Indianocéanie ont récompensé feu Jean-Pierre Haga Andriamampandry pour son roman « Le jumeau » et Davina Ittoo pour « Misère ».

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

ORGANIGRAMME

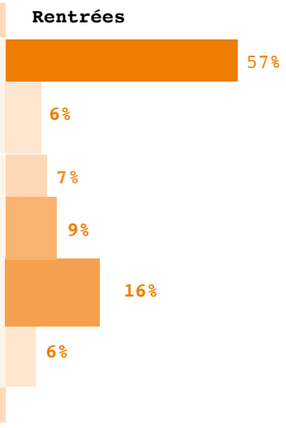
Décembre 2020

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — VÊLAYOUDOM MARIMOUTOU

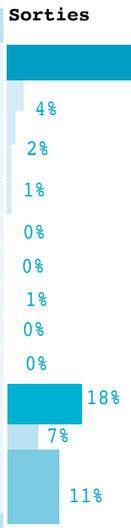
- Directeur auprès du SECRÉTARIAT GÉNÉRAL — Dev Phokeer
 - Coordonnateur Service Administratif et Financier Service Opérationnel de la COI — Bryan Chung Kai To
 - Secrétaire de direction — Shirley Law
 - Secrétaire — Nathalie Sevathian
- Chargée de mission **DI 1** ENTREPRENEURIAT, TOURISME ET MOBILITÉ, GENRE, GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES — Koulthoum Djamadar
 - Coordinatrice — ...
 - Assistant(e) Chargée de mission — ...
- Chargé de mission **DI 2** ÉCONOMIE, INTÉRÊTS INSULAIRES, SÉCURITÉ MARITIME, CONNECTIVITÉ RÉGIONALE ET MIGRATIONS — Raj Mohabeer
 - Assistant(e) Chargé de mission — ...
 - Secrétaire — Amreeta Bhurtah Jagloo
- Chargé de mission **DI 3** GOUVERNANCE ET SÉCURITÉ, AGRICULTURE DURABLE ET PÊCHES — Marc Maminiaina
 - Assistant(e) Chargé de mission — ...
 - Secrétaire — ...
- Chargée de mission **DI 4** ENVIRONNEMENT DURABLE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE — Gina Bonne
 - Assistant technique Environnement et ressources naturelles — Jean-Baptiste Routier
 - Assistante technique Gestion des déchets — Martine Hippolyte
 - Assistante Chargée de mission — Annaëlle Hoareau
 - Secrétaire — Nathalie Sevathian
- Chargée de mission **DI 5** SANTÉ PUBLIQUE, ÉDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE, CULTURE, ÉNERGIES DURABLES — Véronique Espitalier-Noël
 - Assistante Chargée de mission — Angélique Lakia Soucalie
 - Secrétaire — Suneeta Goreeba
- Responsable SERVICE DES MARCHÉS ET CONTRATS — Innocent Lalao Miada
 - Assistant Service — Rakoto Ramanantsalama
 - Assistant Comptable — Rohan Bholah
 - Assistante Comptable — Rochna Pokhun
- Responsable SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER — Vicky Cushmajee
 - Comptable — Christine Stanley
 - Comptable des projets — Régine Nellun
 - Adjointe administrative RH — Kaleivani Kistnasamy
 - Réceptionniste — Daniella Maudar
 - Réceptionniste — Lovevina Lata Govinda
 - Réceptionniste (temporaire) — Ourvashee Gopee
 - Agent de service — Jaywantee Govinden
 - Planton — C. Kadress Valaydon
 - Agent de service — Kamla Bugnath
- Gestionnaire RESSOURCES HUMAINES — Gérard Gouges
- Responsable UNITÉ DE COMMUNICATION — Gilles Ribouet
 - Assistante de communication — Catherine Mermera
 - Assistant(e) de communication Médias, Protocole & événementiel — ...
 - Archiviste/ documentaliste — Aboubacar Ahmed Cheick
 - Assistant(e) Archiviste/ documentaliste — ...
 - Infographiste/ Webmaster — Laurie Castel
- Responsable AUDIT — Nirina Razafintsalama
 - Assistant audit interne — Arol Rakotonandrasana
- Chauffeur — Raj L. Bugnath

FLUX DE TRÉSORERIE DES POSTES D'EXPLOITATION EN EUROS

Rentrées	Montant
Contributions des États membres au budget COI	1 220 566
Subventions Chine, appui administratif GCF, TVA remboursement, disposal of Fixed Asset	122 179
Gains de change	147 233
Coûts imputables aux États membres pour la mise à disposition de personnel	202 400
Contributions pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	335 268
Contributions des projets pour les dépenses communes	127 099
	2 154 744



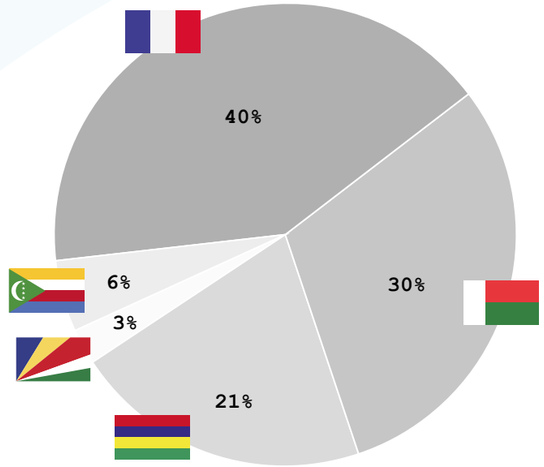
SORTIES	
Salaires et coûts annexes	1 034 332
Frais de fonctionnement	75 472
Frais de déplacement SG-COI	27 064
Contrôle des comptes	26 075
Communication externe	13 232
Immobilisations et amortissements	4 346
Contrepartie COI en faveur des projets	6 658
Frais de déplacement OPL	14 797
Dépenses exceptionnelles	597
Dépenses inéligibles	–
Location bâtiment mis à disposition SG-COI	335 268
Dépenses communes des projets	127 099
Salaire des personnels mis à la disposition par les États membres	202 400
	1 867 340



Flux de trésorerie net des postes d'exploitation	**287 404**

RECETTES STATUTAIRES VENTILÉES PAR PAYS

Clé de répartition	Budget 2020 (€)
Comores	62 059
France/Réunion	507 093
Madagascar	367 643
Maurice	253 547
Seychelles	30 224
Total	**1 220 566**



CATÉGORIES DE RECETTE EN EUROS

Activité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions des États membres au budget COI	572 023	636 745	752 057	806 800	933 043	967 985	950 970	1 007 458	1 220 566
Coûts imputables aux États membres pour la mise à disposition de personnel	175 000	190 000	0	0	0	0	150 000	112 500	202 400
Contributions pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	164 000	290 000	13 637	0	0	0	335 100	251 325	335 268
Contributions des projets pour les dépenses communes	64 000	50 800	72 349	77 258	45 934	67 117	95 788	19 110	127 099
Intérêts perçus	850	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (subventions Chine, subventions UE - INCA)	29 400	0	93 699	157 218	89 075	384 748	1 763 574	838	122 179
Gain de change	0	0	0	0	0	0	0	0	147 233
Total des recettes	**1 005 273**	**1 167 545**	**931 742**	**1 041 275**	**1 068 053**	**1 419 850**	**3 295 432**	**1 391 231**	**2 154 744**

RETOMBÉES PAYS 2020

Cette page indique les montants dépensés au bénéfice de chacun des pays membres de la COI dans le cadre de projets qui étaient en cours d'exécution en 2020.
Les sommes indiquées ici n'offrent qu'un reflet partiel de l'apport réel de la COI à ses pays membres. En effet, la valeur intrinsèque des actions mises en œuvre et de leurs effets bénéfiques pour les pays, à moyen et long termes, ne saurait être réduite à ces seules dépenses. Enfin, de nombreuses actions qui ne peuvent être comptabilisées d'un point de vue strictement budgétaire ne figurent pas ci-dessous.

€

Projet	Comores	France/Réunion	Madagascar	Maurice	Seychelles	Autres pays
COI	195 098	115 948	247 257	540 208	87 053	
SUBVENTION INCA	2 481	0	804	54 243	804	2 557
FED - MASE	94 050	957	1 143 833	196 104	485 939	108 798
FED - ENERGIES	100 000	0	350 000	450 000	350 000	0
FED - ENERGIES (sub)	0	0	0	9 638	0	33 067
FED - BIODIVERSITE	0	0	235 661	53 077	0	0
FED - TCF	0	20 000	0	83 402	18 000	0
FED - ECOFISH	11 743	51 729	0	0	0	11 891
AFD - RSIE3	981 252	226 671	596 738	539 800	424 920	0
AFD - BRIO	16 801	1 992	9 692	11 632	2 501	12 375
Green Climate Funds (GCF)	0	0	0	0	2 047	50 262
Total en EUR	**1 401 526**	**646 342**	**2 601 319**	**2 044 091**	**1 371 399**	**295 621**

$

Projet	Comores	France/Réunion	Madagascar	Maurice	Seychelles	Autres pays
BM - SWIOFISH1	0	26 329	31 648	185 816	0	190 878
BM - SWIOFISH2	80 059	198 023	101 243	281 854	50 156	467 721
BAD	3 587	0	0	2 183	0	0
FIDA/FAO - PRESAN	0	0	174 198	0	0	0
Total en USD	**83 646**	**224 352**	**307 088**	**469 854**	**50 156**	**658 600**
GRAND TOTAL EN EUR	**1 471 231**	**833 302**	**2 857 226**	**2 435 636**	**1 413 196**	**844 454**

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

RAPPORT ANNUEL 2020

Secrétariat général
de la Commission de l'océan Indien
3ème étage - Blue Tower
Rue de l'Institut - Ébène, Maurice
T. : (+230) 402 61 00
communication@coi-ioc.org
www.commission*ocean*indien.org

RAPPORT ANNUEL

2020

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN